Fonds Compte d’épargne à intérêt élevé en dollars américains

31 décembre 2025

États financiers annuels

Rapport de l’auditeur indépendant

Aux porteurs de parts de

Fonds Actif actions privilégiées canadiennes Evolve
Fonds Actif titres à revenu fixe et approche fondamentale Evolve
Fonds Actif titres à revenu fixe mondiaux Evolve
Fonds d’intelligence artificielle Evolve
Fonds indiciel innovation automobile Evolve
FNB indiciel des six grandes banques canadiennes UltraYield Evolve
Fonds rendement amélioré d’obligations canadiennes global Evolve
Fonds indiciel rendement amélioré de banques et assureurs vie canadiens Evolve
Fonds indiciel rendement amélioré de l’énergie canadienne Evolve
FNB d’actions canadiennes UltraYield Evolve
Fonds indiciel rendement amélioré services publics canadiens Evolve
Fonds indiciel infonuagique Evolve
FNB des cryptomonnaies Evolve
Fonds indiciel cybersécurité Evolve
FNB indiciel jeux électroniques Evolve
Fonds rendement amélioré d’obligations Evolve
Fonds rendement amélioré d’obligations à moyen terme Evolve
FNB Rendement amélioré de banques européennes Evolve
FNB indiciel FANGMA Evolve
Fonds Chefs de file du futur Evolve
Fonds rendement amélioré de sociétés mondiales de soins de santé Evolve
FNB indiciel Rendement amélioré du secteur mondial des matériaux et des mines Evolve
Fonds indiciel innovation Evolve
FNB Bitcoin à effet de levier Evolve
FNB Ether à effet de levier Evolve
Fonds indiciel rendement amélioré NASDAQ Technologie Evolve
Fonds indiciel NASDAQ Technologie Evolve
Fonds rendement amélioré S&P 500® Evolve
Fonds rendement amélioré S&P/TSX 60 Evolve
Fonds rendement amélioré de banques américaines Evolve
FNB d’actions américaines UltraYield Evolve
Fonds Compte d’épargne à intérêt élevé
Fonds de gestion de trésorerie supérieur
Fonds Compte d’épargne à intérêt élevé en dollars américains
Fonds de gestion de trésorerie supérieur en dollars américains

[collectivement, les « Fonds »]

Opinion

Nous avons effectué l’audit des états financiers des Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2025 et 2024 (le cas échéant), et les états du résultat global, les états de l’évolution de l’actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les états des flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des Fonds aux 31 décembre 2025 et 2024 (le cas échéant), ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates, conformément aux Normes internationales d’information financière [« IFRS »].

Fondement de l’opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d’audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l’auditeur à l’égard de l’audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants des Fonds conformément aux règles de déontologie qui s’appliquent à l’audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d’audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du fonds de chacun des Fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du fonds de chacun des Fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité des Fonds à poursuivre leur exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider les Fonds ou de cesser leur activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière des Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne des Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des Fonds à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener les Fonds à cesser leur exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Osbert Liu.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 24 mars 2026

Table des matières

États de la situation financière **1**
États du résultat global **2**
États de l’évolution de l’actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables **3**
États des flux de trésorerie **5**
Inventaire du portefeuille de placements **6**
Notes complémentaires aux états financiers propres au Fonds **7**
Notes complémentaires aux états financiers **9**

Fonds Compte d’épargne à intérêt élevé en dollars américains

États de la situation financière

(en dollars américains, sauf le nombre de parts)

Aux (note 1)	**31 décembre 2025 ($)**	31 décembre 2024 ($)
Actif		
Actifs courants		
Placements à la juste valeur	**984 529 474**	736 689 402
Trésorerie	**100**	100
Souscriptions à recevoir	**355 140**	2 312 568
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	**2 919 785**	2 823 032
	987 804 499	**741 825 102**
Passif		
Passifs courants		
Rachats à payer	**676 947**	955 389
Distributions à payer aux porteurs de parts rachetables	**2 284 658**	1 905 774
Charges à payer	**129 261**	104 929
	3 090 866	**2 966 092**
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**984 713 633**	**738 859 010**
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
Parts de FNB non couvertes	**617 500 000**	345 000 000
Parts non couvertes de catégorie A	**126 678 194**	134 265 027
Parts non couvertes de catégorie F	**240 535 321**	259 593 869
Parts non couvertes de catégorie I	**118**	114
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Parts de FNB non couvertes	**100,00**	100,00
Parts non couvertes de catégorie A	**10,00**	10,00
Parts non couvertes de catégorie F	**10,00**	10,00
Parts non couvertes de catégorie I	**10,00**	10,00

Approuvé au nom du conseil d’administration d’Evolve Funds Group Inc., gestionnaire et fiduciaire :

Raj Lala
Chef de la direction et administrateur

Scharlet Diradour
Chef des services financiers et chef de la conformité

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds Compte d’épargne à intérêt élevé en dollars américains

États du résultat global

(en dollars américains, sauf le nombre de parts)

Pour les exercices ou les périodes terminés les (note 1)	**31 décembre 2025 ($)**	31 décembre 2024 ($)
Produits (pertes)		
Produit d’intérêts aux fins de distribution	**33 472 049**	37 259 503
Total des produits (pertes)	**33 472 049**	**37 259 503**
Charges		
Frais de gestion (note 4)	**1 600 227**	1 517 636
Frais d’exploitation	**760**	1 017
Charges d’intérêts et frais bancaires	**717**	6 380
Coûts de transaction (note 2)	**4 040**	4 075
Total des charges	**1 605 744**	**1 529 108**
Augmentation (diminution) de l’actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l’exploitation	**31 866 305**	**35 730 395**
Augmentation (diminution) de l’actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l’exploitation		
Parts de FNB non couvertes	**16 809 199**	14 673 829
Parts non couvertes de catégorie A	**4 867 712**	5 405 179
Parts non couvertes de catégorie F	**10 189 390**	15 651 380
Parts non couvertes de catégorie I	**4**	7
Augmentation (diminution) de l’actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l’exploitation par part		
Parts de FNB non couvertes	**4,08**	5,04
Parts non couvertes de catégorie A	**0,38**	0,47
Parts non couvertes de catégorie F	**0,41**	0,51
Parts non couvertes de catégorie I	**0,32**	0,60

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds Compte d'épargne à intérêt élevé en dollars américains

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

(en dollars américains, sauf le nombre de parts)

Pour les exercices ou les périodes terminés les (note 1)	**31 décembre 2025 ($)**	31 décembre 2024 ($)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période		
Parts de FNB non couvertes	**345 000 000**	267 577 699
Parts non couvertes de catégorie A	**134 265 027**	300 498 141
Parts non couvertes de catégorie F	**259 593 869**	296 984 954
Parts non couvertes de catégorie I	**114**	107
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	**738 859 010**	**865 060 901**
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation		
Parts de FNB non couvertes	**16 809 199**	14 673 829
Parts non couvertes de catégorie A	**4 867 712**	5 405 179
Parts non couvertes de catégorie F	**10 189 390**	15 651 380
Parts non couvertes de catégorie I	**4**	7
	31 866 305	**35 730 395**
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
Produits nets des placements		
Parts de FNB non couvertes	**(16 631 933)**	(14 758 757)
Parts non couvertes de catégorie A	**(4 867 712)**	(5 489 679)
Parts non couvertes de catégorie F	**(10 189 390)**	(15 737 592)
Parts non couvertes de catégorie I	**(4)**	(7)
	(31 689 039)	**(35 986 035)**
Remboursement de capital		
Parts de FNB non couvertes	**(722 979)**	-
	(722 979)	**-**
Opérations sur les parts rachetables		
Produit tiré de la vente de parts rachetables		
Parts de FNB non couvertes	**881 191 291**	715 983 095
Parts non couvertes de catégorie A	**112 157 394**	180 898 455
Parts non couvertes de catégorie F	**950 884 206**	1 086 531 115
	1 944 232 891	**1 983 412 665**
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables		
Parts de FNB non couvertes	**-**	361 063
Parts non couvertes de catégorie A	**4 757 407**	5 283 752
Parts non couvertes de catégorie F	**9 735 819**	13 877 298
Parts non couvertes de catégorie I	**4**	7
	14 493 230	**19 522 120**
Rachat de parts		
Parts de FNB non couvertes	**(608 145 578)**	(638 836 929)
Parts non couvertes de catégorie A	**(124 501 634)**	(352 330 821)
Parts non couvertes de catégorie F	**(979 678 573)**	(1 137 713 286)
	(1 712 325 785)	**(2 128 881 036)**
Augmentation (diminution) nette au titre des opérations sur parts rachetables	**246 400 336**	**(125 946 251)**
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour la période	**245 854 623**	**(126 201 891)**

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds Compte d’épargne à intérêt élevé en dollars américains

États de l’évolution de l’actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (suite)

(en dollars américains, sauf le nombre de parts)

Pour les exercices ou les périodes terminés les (note 1)	**31 décembre 2025 ($)**	31 décembre 2024 ($)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période		
Parts de FNB non couvertes	**617 500 000**	345 000 000
Parts non couvertes de catégorie A	**126 678 194**	134 265 027
Parts non couvertes de catégorie F	**240 535 321**	259 593 869
Parts non couvertes de catégorie I	**118**	114
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	**984 713 633**	**738 859 010**

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds Compte d'épargne à intérêt élevé en dollars américains

États des flux de trésorerie

(en dollars américains, sauf le nombre de parts)

Pour les exercices ou les périodes terminés les (note 1)	**31 décembre 2025 ($)**	31 décembre 2024 ($)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	**31 866 305**	35 730 395
Ajustements :		
Acquisition de placements[2]	**(987 372 863)**	(1 163 968 443)
Produit à la vente et à l'échéance de placements[2]	**739 532 791**	1 290 091 056
(Augmentation) diminution des intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	**(96 753)**	607 753
Augmentation (diminution) des charges à payer	**24 332**	(42 896)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	**(216 046 188)**	**162 417 865**
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	**(17 539 904)**	(17 504 898)
Produit tiré de la vente de parts[2]	**1 946 190 319**	1 986 100 677
Paiements pour le rachat de parts[2]	**(1 712 604 227)**	(2 130 425 937)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement	**216 046 188**	**(161 830 158)**
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	**-**	587 707
Trésorerie (découvert bancaire) au début de la période	**100**	(587 607)
Trésorerie (découvert bancaire) à la fin de la période	**100**	**100**
Informations supplémentaires[1]		
Intérêts reçus, nets des retenues d'impôt étranger	**33 375 298**	37 867 256

1 Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation
2 Compte non tenu des opérations en nature, le cas échéant

Fonds Compte d’épargne à intérêt élevé en dollars américains

Inventaire du portefeuille de placements

Au 31 décembre 2025

Nombre d’actions/Valeur nominale		Coût moyen ($)	Juste valeur ($)
Comptes d’épargne en espèces à intérêts élevés en dollars américains (100,0 %)			
9 845 296	Compte de caisse CIBC	9 845 296	9 845 296
487 342 089	Compte de caisse Banque Nationale du Canada	487 342 089	487 342 089
487 342 089	Compte de caisse Banque Scotia	487 342 089	487 342 089
		984 529 474	**984 529 474**
	Coûts de transaction	-	-
	Total des placements (100,0 %)	**984 529 474**	**984 529 474**
	Autres actifs, moins les passifs (0,0 %)		184 159
	ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES		**984 713 633**

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds Compte d’épargne à intérêt élevé en dollars américains

Notes complémentaires aux états financiers propres au Fonds

RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (NOTE 3)

Risque de concentration du portefeuille

Les principales concentrations du Fonds par secteur se présentent comme suit :

	Pourcentage de la valeur liquidative	
Portefeuille par catégorie	**31 décembre 2025 (%)**	31 décembre 2024 (%)
Dépôts bancaires		
Comptes d’épargne en espèces à intérêts élevés en dollars américains	**100,0**	99,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**0,0**	0,0
Autres actifs, moins les passifs	**0,0**	0,3
Total	**100,0**	**100,0**

Risque de change

Aux 31 décembre 2025 et 2024, tous les actifs du Fonds étaient libellés en dollars américains; par conséquent, le Fonds n’était exposé à aucune autre devise.

Risque de taux d’intérêt

Les actifs et les passifs courants du Fonds n’étaient pas exposés de façon importante au risque lié à la fluctuation des taux d’intérêt en vigueur sur le marché. La plupart des placements du Fonds sont dans des dépôts bancaires à court terme qui ne sont pas sensibles aux taux d’intérêt. L’exposition du Fonds au risque de taux d’intérêt est considérée comme minime.

Risque de crédit

Bien que le Fonds investisse principalement dans des comptes d’épargne à intérêt élevé détenus dans des comptes de dépôt de banques à charte, ses actifs ne sont pas couverts par la Société d’assurance-dépôts du Canada ni par aucun autre organisme public d’assurance-dépôts. Le Fonds est donc exposé au risque de crédit des banques à charte auprès desquelles il fait des dépôts.

Aux 31 décembre 2025 et 2024, les notations de crédit attribuées par Standard & Poor’s aux banques auprès desquelles le Fonds effectue des dépôts en espèces s’établissaient comme suit :

Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1
Banque Nationale du Canada	A-1
Banque de Nouvelle-Écosse	A-1

Le risque de défaut sur ces instruments financiers est considéré comme faible.

Fonds Compte d'épargne à intérêt élevé en dollars américains

Notes complémentaires aux états financiers propres au Fonds (suite)

OPERATIONS SUR PARTS (NOTE 5)

Les opérations des porteurs de parts pour les périodes terminées les 31 décembre 2025 et 2024 étaient les suivantes :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Parts de FNB non couvertes		
Nombre de parts rachetables en circulation au début de la période	**3 450 000**	2 675 000
Émises	**8 800 000**	7 150 000
Rachetées	**(6 075 000)**	(6 375 000)
Nombre de parts rachetables en circulation à la fin de la période	**6 175 000**	**3 450 000**
Parts non couvertes de catégorie A		
Nombre de parts rachetables en circulation au début de la période	**13 426 503**	30 041 364
Émises	**11 215 739**	18 089 846
Réinvesties	**475 740**	528 375
Rachetées	**(12 450 163)**	(35 233 082)
Nombre de parts rachetables en circulation à la fin de la période	**12 667 819**	**13 426 503**
Parts non couvertes de catégorie F		
Nombre de parts rachetables en circulation au début de la période	**25 959 387**	29 689 874
Émises	**95 088 420**	108 653 112
Réinvesties	**973 582**	1 387 730
Rachetées	**(97 967 857)**	(113 771 329)
Nombre de parts rachetables en circulation à la fin de la période	**24 053 532**	**25 959 387**
Parts non couvertes de catégorie I		
Nombre de parts rachetables en circulation au début de la période	**11**	11
Réinvesties	**1**	-
Nombre de parts rachetables en circulation à la fin de la période	**12**	**11**

IMPÔTS SUR LE REVENU (NOTE 6)

Au 31 décembre 2025, le Fonds n'avait aucun solde du report prospectif des pertes en capital et des pertes autres qu'en capital.

1. ORGANISATION

Les Fonds Evolve (chacun, un « Fonds » et collectivement, les « Fonds ») sont constitués aux dates de création indiquées plus loin en tant que fiducies de fonds communs de placement à capital variable, sous le régime des lois de la province de l'Ontario, conformément à une déclaration de fiducie générale datée du 4 août 2017, en sa version modifiée et mise à jour à l'occasion. Les parts des fonds négociés en Bourse (« FNB ») sont inscrites à la Bourse de Toronto (« TSX »), ainsi qu'à la Cboe Canada (la « CBOE ») dans le cas du Fonds Actif titres à revenu fixe et approche fondamentale Evolve et du Fonds Compte d'épargne à intérêt élevé Evolve. L'adresse du siège social des Fonds est 161, Bay Street, Suite 1210, Toronto (Ontario) M5J 2S1.

La liste ci-après indique les catégories de parts offertes en vente pour chacun des Fonds, à la date des présents états financiers :

Fonds gérés activement

Nom du Fonds	Gestionnaire de portefeuille/sous-conseiller	Catégorie	Symbole boursier	Date de création	Date de début des activités
Fonds Actif actions privilégiées canadiennes Evolve	Addenda Capital Inc.	Parts de FNB non couvertes	DIVS	14 août 2017	27 sept. 2017
	Addenda Capital Inc.	Parts non couvertes de catégorie A	EVF101	14 août 2017	23 avril 2019
	Addenda Capital Inc.	Parts non couvertes de catégorie F	EVF100	14 août 2017	23 avril 2019
Fonds Actif titres à revenu fixe et approche fondamentale Evolve	Addenda Capital Inc.	Parts de FNB non couvertes	FIXD	21 mars 2018	28 mars 2018
	Addenda Capital Inc.	Parts non couvertes de catégorie A	EVF111	21 mars 2018	4 juin 2019
	Addenda Capital Inc.	Parts non couvertes de catégorie F	EVF110	21 mars 2018	4 juin 2019
Fonds Actif titres à revenu fixe mondiaux Evolve	Allianz Global Investors GmbH	Parts de FNB couvertes	EARN	30 oct. 2018	9 nov. 2018
	Allianz Global Investors GmbH	Parts couvertes de catégorie A	EVF131	30 oct. 2018	23 avril 2019
	Allianz Global Investors GmbH	Parts couvertes de catégorie F	EVF130	30 oct. 2018	23 avril 2019
Fonds Chefs de file du futur Evolve	Evolve Funds Group Inc.	Parts de FNB couvertes	LEAD	4 sept. 2020	10 sept. 2020
	Evolve Funds Group Inc.	Parts de FNB non couvertes	LEAD.B	4 sept. 2020	10 sept. 2020
	Evolve Funds Group Inc.	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	LEAD.U	4 sept. 2020	10 sept. 2020
Fonds d'intelligence artificielle Evolve	Evolve Funds Group Inc.	Parts de FNB couvertes	ARTI	18 mars 2024	22 mars 2024
Fonds rendement amélioré d'obligations canadiennes global Evolve	Evolve Funds Group Inc.	Parts de FNB non couvertes	AGG	20 sept. 2024	26 sept. 2024
	Evolve Funds Group Inc.	Parts non couvertes de catégorie A	EVF251	20 sept. 2024	9 oct. 2024
	Evolve Funds Group Inc.	Parts non couvertes de catégorie F	EVF250	20 sept. 2024	9 oct. 2024
Fonds rendement amélioré d'obligations Evolve	Evolve Funds Group Inc.	Parts de FNB couvertes	BOND	27 sept. 2023	3 oct. 2023
	Evolve Funds Group Inc.	Parts de FNB non couvertes	BOND.B	27 sept. 2023	15 févr. 2024

Fonds gérés activement (suite)

Nom du Fonds	Gestionnaire de portefeuille/sous-conseiller	Catégorie	Symbole boursier	Date de création	Date de début des activités
	Evolve Funds Group Inc.	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	BOND.U	27 sept. 2023	15 févr. 2024
	Evolve Funds Group Inc.	Parts couvertes de catégorie A	EVF401	6 oct. 2023	14 oct. 2023
	Evolve Funds Group Inc.	Parts couvertes de catégorie F	EVF400	6 oct. 2023	14 oct. 2023
Fonds rendement amélioré d'obligations à moyen terme Evolve	Evolve Funds Group Inc.	Parts de FNB couvertes	MIDB	17 mars 2025	27 mars 2025
	Evolve Funds Group Inc.	Parts de FNB non couvertes	MIDB.B	17 mars 2025	27 mars 2025
	Evolve Funds Group Inc.	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	MIDB.U	17 mars 2025	27 mars 2025
	Evolve Funds Group Inc.	Parts couvertes de catégorie A	EVF261	17 mars 2025	9 avril 2025
	Evolve Funds Group Inc.	Parts couvertes de catégorie F	EVF260	17 mars 2025	9 avril 2025
FNB d'actions américaines UltraYield Evolve		Parts de FNB couvertes	BIGY	3 sept. 2025	10 sept. 2025
		Parts de FNB non couvertes	BIGY.B	3 sept. 2025	s.o.
		Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	BIGY.U	3 sept. 2025	s.o.
		Parts couvertes de catégorie A	EVF291	3 sept. 2025	s.o.
		Parts couvertes de catégorie F	EVF290	3 sept. 2025	s.o.
FNB d'actions canadiennes UltraYield Evolve		Parts de FNB non couvertes	CANY	11 sept. 2025	18 sept. 2025
		Parts non couvertes de catégorie A	EVF391	11 sept. 2025	s.o.
		Parts non couvertes de catégorie F	EVF390	11 sept. 2025	s.o.

Fonds indiciels

Nom du Fonds	Catégorie	Symbole boursier	Date de création	Date de début des activités
Fonds indiciel innovation automobile Evolve	Parts de FNB couvertes	CARS	4 août 2017	27 sept. 2017
	Parts de FNB non couvertes	CARS.B	4 août 2017	27 sept. 2017
	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	CARS.U	4 août 2017	1er nov. 2017
	Parts couvertes de catégorie A	EVF141	4 août 2017	23 avril 2019
	Parts couvertes de catégorie F	EVF140	4 août 2017	23 avril 2019
Fonds indiciel cybersécurité Evolve	Parts de FNB couvertes	CYBR	4 août 2017	18 sept. 2017
	Parts de FNB non couvertes	CYBR.B	4 août 2017	18 sept. 2017

Fonds indiciels (suite)

Nom du Fonds	Catégorie	Symbole boursier	Date de création	Date de début des activités
	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	CARS.U	4 août 2017	14 mai 2019
	Parts couvertes de catégorie A	EVF151	4 août 2017	23 avril 2019
	Parts couvertes de catégorie F	EVF150	4 août 2017	23 avril 2019
Fonds indiciel innovation Evolve	Parts de FNB couvertes	EDGE	20 avril 2018	30 avril 2018
	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	EDGE.U	20 avril 2018	7 janv. 2021
	Parts couvertes de catégorie A	EVF161	20 avril 2018	4 juin 2019
	Parts couvertes de catégorie F	EVF160	20 avril 2018	4 juin 2019
FNB indiciel jeux électroniques Evolve	Parts de FNB couvertes	HERO	4 juin 2019	13 juin 2019
Fonds indiciel infonuagique Evolve	Parts de FNB couvertes	DATA	4 janv. 2021	6 janv. 2021
	Parts de FNB non couvertes	DATA.B	4 janv. 2021	6 janv. 2021
Fonds indiciel NASDAQ Technologie Evolve	Parts de FNB couvertes	QQQT	4 juill. 2023	11 juill. 2023
	Parts de FNB non couvertes	QQQT.B	4 juill. 2023	11 juill. 2023
	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	QQQT.U	4 juill. 2023	11 juill. 2023
	Parts couvertes de catégorie A	EVF921	4 juill. 2023	5 juin 2024
	Parts couvertes de catégorie F	EVF920	4 juill. 2023	5 juin 2024
FNB indiciel FANGMA Evolve	Parts de FNB couvertes	TECH	28 avril 2021	4 mai 2021
	Parts de FNB non couvertes	TECH.B	28 avril 2021	4 mai 2021
	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	TECH.U	28 avril 2021	4 mai 2021

Chaque Fonds indiciel cherche à reproduire, autant qu'il est raisonnablement possible, et avant déduction des frais, le rendement d'un indice général reconnu sur le marché.

Fonds indiciels ayant recours à une stratégie active de vente d'options d'achat couvertes

Nom du Fonds	Catégorie	Symbole boursier	Date de création	Date de début des activités
Fonds Rendement amélioré de sociétés mondiales de soins de santé Evolve	Parts de FNB couvertes	LIFE	4 août 2017	23 oct. 2017
	Parts de FNB non couvertes	LIFE.B	4 août 2017	23 oct. 2017
	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	LIFE.U	4 août 2017	26 nov. 2019
	Parts couvertes de catégorie A	EVF171	4 août 2017	7 juill. 2020
	Parts couvertes de catégorie F	EVF170	4 août 2017	7 juill. 2020
Fonds Rendement amélioré de banques américaines Evolve	Parts de FNB couvertes	CALL	4 août 2017	12 oct. 2017
	Parts de FNB non couvertes	CALL.B	4 août 2017	12 oct. 2017
	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	CALL.U	4 août 2017	26 nov. 2019
FNB indiciel Rendement amélioré du secteur mondial des matériaux et des mines Evolve	Parts de FNB couvertes	BASE	4 juin 2019	11 juin 2019
	Parts de FNB non couvertes	BASE.B	4 juin 2019	11 juin 2019
FNB Rendement amélioré de banques européennes Evolve	Parts de FNB couvertes	EBNK	5 janv. 2022	7 janv. 2022
	Parts de FNB non couvertes	EBNK.B	5 janv. 2022	7 janv. 2022

Fonds indiciels ayant recours à une stratégie active de vente d'options d'achat couvertes (suite)

Nom du Fonds	Catégorie	Symbole boursier	Date de création	Date de début des activités
	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	EBNK.U	5 janv. 2022	7 janv. 2022
	Parts couvertes de catégorie A	EVF281	23 juill. 2025	7 août 2025
	Parts couvertes de catégorie F	EVF280	23 juill. 2025	7 août 2025
Fonds indiciel Rendement amélioré des banques et assureurs vie canadiens Evolve	Parts de FNB non couvertes	BANK	26 janv. 2022	1er févr. 2022
	Parts non couvertes de catégorie A	EVF181	24 janv. 2024	3 févr. 2024
	Parts non couvertes de catégorie F	EVF180	24 janv. 2024	3 févr. 2024
Fonds rendement amélioré S&P 500® Evolve	Parts de FNB couvertes	ESPX	3 janv. 2023	9 janv. 2023
	Parts de FNB non couvertes	ESPX.B	3 janv. 2023	9 janv. 2023
	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	ESPX.U	3 janv. 2023	6 juill. 2023
	Parts non couvertes de catégorie A	EVF501	3 janv. 2023	9 janv. 2023
	Parts non couvertes de catégorie F	EVF500	3 janv. 2023	9 janv. 2023
	Parts non couvertes de catégorie H	EVF503	3 janv. 2023	9 janv. 2023
Fonds rendement amélioré S&P/TSX 60 Evolve	Parts de FNB non couvertes	ETSX	3 janv. 2023	9 janv. 2023
	Parts non couvertes de catégorie A	EVF601	3 janv. 2023	9 janv. 2023
	Parts non couvertes de catégorie F	EVF600	3 janv. 2023	9 janv. 2023
	Parts non couvertes de catégorie H	EVF603	3 janv. 2023	9 janv. 2023
Fonds indiciel rendement amélioré NASDAQ Technologie Evolve	Parts de FNB couvertes	QQQY	27 sept. 2023	3 oct. 2023
	Parts de FNB non couvertes	QQQY.B	27 sept. 2023	s.o.
	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	QQQY.U	27 sept. 2023	7 oct. 2025
	Parts couvertes de catégorie A	EVF901	6 oct. 2023	14 oct. 2023
	Parts couvertes de catégorie F	EVF900	6 oct. 2023	14 oct. 2023
Fonds indiciel rendement amélioré services publics canadiens Evolve	Parts de FNB non couvertes	UTES	1er août 2024	4 sept. 2024
	Parts non couvertes de catégorie A	EVF241	1er août 2024	11 oct. 2024
	Parts non couvertes de catégorie F	EVF240	1er août 2024	11 oct. 2024
Fonds indiciel Rendement amélioré de l'énergie canadienne Evolve	Parts de FNB non couvertes	OILY	17 mars 2025	27 mars 2025
	Parts non couvertes de catégorie A	EVF271	17 mars 2025	9 avril 2025
	Parts non couvertes de catégorie F	EVF270	17 mars 2025	9 avril 2025

Fonds indiciels ayant recours à une stratégie active de vente d'options d'achat couvertes (suite)

Nom du Fonds	Catégorie	Symbole boursier	Date de création	Date de début des activités
FNB indiciel des six grandes banques canadiennes UltraYield Evolve	Parts de FNB non couvertes	SIXY	25 nov. 2025	2 déc. 2025
	Parts non couvertes de catégorie A	EVF491	25 nov. 2025	s.o.
	Parts non couvertes de catégorie F	EVF490	25 nov. 2025	s.o.

Fonds du marché monétaire

Nom du Fonds	Catégorie	Symbole boursier	Date de création	Date de début des activités
Fonds Compte d'épargne à intérêt élevé	Parts de FNB non couvertes	HISA	15 nov. 2019	19 nov. 2019
	Parts non couvertes de catégorie A	EVF200	15 nov. 2019	16 janv. 2020
	Parts non couvertes de catégorie F	EVF201	15 nov. 2019	16 janv. 2020
	Parts non couvertes de catégorie I	EVF202	15 nov. 2019	26 avril 2022
Fonds Compte d'épargne à intérêt élevé en dollars américains	Parts de FNB non couvertes	HISU.U	23 août 2022	29 août 2022
	Parts non couvertes de catégorie A	EVF300	23 août 2022	30 août 2022
	Parts non couvertes de catégorie F	EVF301	23 août 2022	30 août 2022
	Parts non couvertes de catégorie I	EVF302	23 août 2022	30 août 2022
Fonds de gestion de trésorerie supérieur	Parts de FNB non couvertes	MCAD	18 mai 2023	26 mai 2023
	Parts non couvertes de catégorie A	EVF700	18 mai 2023	26 mai 2023
	Parts non couvertes de catégorie F	EVF701	18 mai 2023	26 mai 2023
Fonds de gestion de trésorerie supérieur en dollars américains	Parts de FNB non couvertes	MUSD.U	18 mai 2023	26 mai 2023
	Parts non couvertes de catégorie A	EVF800	18 mai 2023	26 mai 2023
	Parts non couvertes de catégorie F	EVF801	18 mai 2023	26 mai 2023

Fonds de monnaie numérique

Nom du Fonds	Catégorie	Symbole boursier	Date de création	Date de début des activités
FNB des cryptomonnaies Evolve	Parts de FNB non couvertes	ETC	20 sept. 2021	24 sept. 2021
	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	ETC.U	20 sept. 2021	24 sept. 2021
	Parts non couvertes de catégorie A	EVF231	16 août 2024	21 août 2024
	Parts non couvertes de catégorie F	EVF230	16 août 2024	21 août 2024
FNB Bitcoin à effet de levier Evolve	Parts de FNB non couvertes	LBIT	7 mars 2025	18 mars 2025

Fonds de monnaie numérique (suite)

Nom du Fonds	Catégorie	Symbole boursier	Date de création	Date de début des activités
	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	LBIT.U	7 mars 2025	18 mars 2025
FNB Ether à effet de levier Evolve	Parts de FNB non couvertes	LETH	7 mars 2025	18 mars 2025
	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	LETH.U	7 mars 2025	18 mars 2025

Chaque Fonds qui reproduit l'indice et qui a des stratégies actives de vente d'options d'achat couvertes cherche à reproduire, autant qu'il est raisonnablement possible de le faire et avant déduction des frais, le rendement d'un indice général reconnu sur le marché et, en outre, de procurer le rendement d'une stratégie consistant à vendre des options d'achat visant au plus 33 % des titres de capitaux propres du Fonds Rendement amélioré de sociétés mondiales de soins de santé Evolve, du Fonds Rendement amélioré de banques américaines Evolve, du FNB indiciel Rendement amélioré du secteur mondial des matériaux et des mines Evolve, du FNB Rendement amélioré de banques européennes Evolve, du Fonds indiciel Rendement amélioré des banques et assureurs vie canadiens Evolve, du Fonds rendement amélioré S&P 500® Evolve et du Fonds rendement amélioré S&P/TSX 60 Evolve, et au plus 100 % des titres de capitaux propres du Fonds indiciel rendement amélioré NASDAQ Technologie Evolve, du Fonds indiciel rendement amélioré services publics canadiens Evolve, du Fonds indiciel Rendement amélioré de l'énergie canadienne Evolve et du FNB indiciel des six grandes banques canadiennes UltraYield Evolve.

Certains Fonds offrent des catégories de parts couvertes, de parts non couvertes et de parts non couvertes libellées en dollars américains. Dans les cas où les Fonds investissent leurs actifs dans des titres libellés en monnaies autres que le dollar canadien ou offrent des parts non couvertes libellées en dollars américains, la valeur du portefeuille variera en raison des fluctuations des taux de change. En ce qui concerne les Fonds offrant des parts couvertes, le risque de change est réduit grâce à la conclusion de contrats de change à terme visant à couvrir le risque de change en dollars canadiens et, par conséquent, les parts couvertes ne sont pas exposées de façon importante au risque de change. Pour ce qui est des Fonds offrant des parts non couvertes et des parts non couvertes libellées en dollars américains, le risque de change n'est pas atténué, puisque l'exposition à ce risque n'est pas couverte en dollars canadiens et, par conséquent, les parts non couvertes et les parts non couvertes libellées en dollars américains sont exposées de façon importante au risque de change. Par conséquent, en raison de la différence dans les stratégies de couverture du risque de change, la valeur liquidative attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque catégorie ne sera pas la même.

Evolve Funds Group Inc. (le « gestionnaire ») est le fiduciaire, le gestionnaire et le gestionnaire de placements des Fonds.

L'inventaire du portefeuille de chaque Fonds est au 31 décembre 2025. L'état de la situation financière de chacun des Fonds qui ont commencé leurs activités en 2025 est au 31 décembre 2025 et celui des Fonds qui ont commencé leurs activités au cours des exercices antérieurs à 2025 est aux 31 décembre 2025 et 2024. L'état du résultat global, l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et l'état des flux de trésorerie de chaque Fonds sont pour l'exercice terminé le 31 décembre des années présentées, à l'exception des Fonds créés au cours de l'une ou l'autre des périodes, pour lesquels l'information présentée est pour la période comprise entre la date de création et le 31 décembre des années présentées, le cas échéant.

La publication des états financiers a été approuvée par le gestionnaire le 24 mars 2026.

Les parts de catégorie A sont offertes à tous les investisseurs. Les parts de catégorie F sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme de services rémunérés ou de compte intégré commandité par certains courtiers inscrits. Les parts de catégorie I sont offertes aux investisseurs institutionnels qui négocient des frais et un montant de placement minimal avec le gestionnaire. Les parts de catégorie H sont offertes aux investisseurs institutionnels admissibles et à d'autres investisseurs que le gestionnaire juge admissibles à son entière discrétion, ainsi qu'aux personnes qui investissent dans des portefeuilles modèles par l'entremise de courtiers ayant conclu une entente avec le gestionnaire.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Voici les principales méthodes comptables utilisées par les Fonds :

Mode de présentation

Les états financiers des Fonds ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. Les états financiers ont été préparés sur la base de continuité d'exploitation et selon le principe du coût historique, à l'exception des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Chaque Fonds est une entité de placement, et, de façon générale, tous les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur conformément aux IFRS.

En appliquant les IFRS, la direction peut faire des estimations et émettre des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de l'actif, du passif, des produits et des charges au cours des périodes de présentation de l'information financière. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les états financiers de tous les Fonds, à l'exception du Fonds Compte d'épargne à intérêt élevé en dollars américains et du Fonds de gestion de trésorerie supérieur en dollars américains, sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de ce Fonds. Les états financiers du Fonds Compte d'épargne à intérêt élevé en dollars américains et du Fonds de gestion de trésorerie supérieur en dollars américains sont présentés en dollars américains, soit la monnaie fonctionnelle de ce Fonds.

Classement et comptabilisation des instruments financiers

Les instruments financiers comprennent les actifs et passifs financiers, comme des titres de créance et de capitaux propres, des dérivés, la trésorerie, ainsi que d'autres montants à recevoir et à payer. Les Fonds classent et évaluent les instruments financiers conformément à la norme IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). Au moment de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés comme étant à la JVRN et les passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti. Les passifs liés aux dérivés sont classés à la JVRN.

Tous les instruments financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière lorsque le Fonds devient partie aux obligations contractuelles de l'instrument en question. Un actif financier est décomptabilisé lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés à l'instrument en question est échu ou lorsque le Fonds a cédé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de celui-ci. Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation au titre du passif est acquittée, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration. Ainsi, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de l'opération.

Les instruments financiers sont ensuite évalués à la JVRN et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état du résultat global.

Classement des parts rachetables

IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* (l'« IAS 32 »), exige que les titres du Fonds, qui sont considérés comme des instruments remboursables au gré du porteur, soient classés comme des passifs financiers ou des instruments de capitaux propres. Les parts des Fonds ne satisfont pas aux critères pour être classées comme des instruments de capitaux propres. Par conséquent, les parts rachetables en circulation des Fonds sont classées à titre de passifs financiers conformément à l'IAS 32.

Évaluation des instruments financiers

Les instruments financiers évalués à la JVRN sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Tous les coûts de transaction, comme les commissions de courtage engagées lors de l'achat ou de la vente de titres pour ces instruments, sont comptabilisés directement en résultat net.

Les variations subséquentes de la juste valeur de ces instruments financiers (c.-à-d., l'excédent ou le déficit de la somme de la juste valeur des placements du portefeuille par rapport à la somme du coût moyen de chaque placement du portefeuille) sont comptabilisées à titre de plus-value (moins-value) latente des placements. La variation de la plus-value (moins-value) latente des placements pour la période visée est indiquée dans l'état du résultat global.

Pour déterminer le coût moyen de chaque placement de portefeuille, le prix d'achat des placements de portefeuille acquis par chaque Fonds est ajouté au coût moyen du placement de portefeuille particulier juste avant l'achat. Le coût moyen d'un placement de portefeuille est réduit par le nombre d'actions vendues multiplié par le coût moyen du placement de portefeuille au moment de la vente. Le coût moyen par action de chaque placement de portefeuille vendu est déterminé en divisant le coût moyen du placement de portefeuille par le nombre d'actions détenues juste avant l'opération de vente. Les coûts de transaction engagés lors des opérations du portefeuille sont exclus du coût moyen des placements et sont comptabilisés immédiatement en résultat net, puis présentés dans un poste de charge distinct dans les états financiers. Les gains et les pertes réalisés lors de la vente de placements du portefeuille sont également calculés en fonction des coûts moyens des placements connexes, à l'exclusion des coûts de transaction.

La valeur liquidative par part d'un Fonds est calculée chaque jour ouvrable du Fonds à l'heure de clôture normale prévue des négociations ordinaires à la bourse respective de chaque Fonds. Aux fins du calcul de la valeur liquidative, le dernier jour ouvrable de l'année était le 31 décembre 2025. La valeur liquidative par part est calculée en divisant l'actif net de chaque Fonds par le nombre de parts en circulation de ce Fonds. Les parts des Fonds sont émises et vendues sur une base continue et il n'y a aucune limite sur le nombre de parts qui peuvent être émises. Dans le calcul de la valeur liquidative de chaque catégorie de chaque Fonds, les placements sont évalués conformément aux politiques approuvées par le conseil d'administration du gestionnaire. Les titres de capitaux propres (y compris les actions privilégiées) cotés ou négociés à une Bourse sont évalués au dernier cours vendeur ou au cours de clôture sur la principale Bourse ou le principal marché où sont négociés ces titres lorsque le cours s'inscrit dans la fourchette de l'écart acheteur-vendeur. Si le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine alors le cours dans l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les contrats de devises sont évalués en fonction de la différence entre la valeur du contrat à la date d'évaluation et la valeur à la date que le contrat a été conclu. La juste valeur des titres à revenu fixe qui ne sont pas inscrits ou négociés à une Bourse de valeurs est établie en ayant recours à des techniques d'évaluation. Ces techniques comprennent l'utilisation d'opérations comparables conclues entre personnes sans lien de dépendance, de renvois à d'autres instruments essentiellement semblables, d'une analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie, d'avis de courtiers en valeurs et d'autres techniques habituellement utilisées par les intervenants du marché afin de se fonder le plus possible sur les données du marché et le moins possible sur celles de l'entité à l'étude.

Évaluation de la juste valeur

Les IFRS décrivent la juste valeur comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou le prix qui serait payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une opération normale entre des participants du marché à la date d'évaluation. Elles ont établi une hiérarchie à trois niveaux des données à utiliser lors de l'évaluation de la juste valeur aux fins de la présentation de l'information. De façon générale, les données font référence aux hypothèses utilisées par les participants du marché dans l'évaluation de l'actif ou du passif, y compris des hypothèses sur les risques – par exemple, le risque présenté par une technique d'évaluation particulière utilisée pour évaluer la juste valeur (comme un modèle d'établissement des prix) ou le risque présenté par les données de la technique d'évaluation.

Les données peuvent être observables ou non observables. Les données observables reflètent les hypothèses utilisées par les participants du marché dans l'évaluation de l'actif ou du passif. Ces données sont fondées sur les données du marché obtenues de sources indépendantes de l'entité présentant l'information financière. Les données non observables reflètent les propres hypothèses de l'entité présentant l'information financière à l'égard des hypothèses qu'utiliseraient les participants du marché dans l'évaluation de l'actif ou du passif. Les données non observables sont basées sur les meilleurs renseignements disponibles dans les circonstances. La hiérarchie à trois niveaux des données est résumée dans les trois grands niveaux énumérés ci-après :

Niveau 1 – Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques à la date d'évaluation.

Niveau 2 – Des techniques d'évaluation dont la donnée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur est observable directement ou indirectement (notamment les cours publiés de titres semblables, les taux d'intérêt, la fréquence des remboursements anticipés, le risque de crédit, etc.).

Niveau 3 – Des techniques d'évaluation dont la donnée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur est non observable (notamment les hypothèses de chaque Fonds dans la détermination de la juste valeur des placements).

Les données ou la méthodologie utilisées pour l'évaluation ne sont pas nécessairement une indication des risques associés à ces placements.

Les Fonds tiennent compte de la hiérarchie de juste valeur dans les notes complémentaires aux états financiers propres aux Fonds.

Prêt de titres

Pour générer des rendements supplémentaires, les Fonds sont autorisés à conclure des conventions de prêt de titres avec des emprunteurs jugés acceptables conformément au *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 »).

La valeur de marché totale de tous les titres prêtés par un Fonds ne doit pas excéder 50 % de la juste valeur des actifs du Fonds. Les Fonds reçoivent des garanties sur les titres prêtés sous la forme de titres de créance du gouvernement du Canada et des gouvernements provinciaux canadiens; du gouvernement des États-Unis d'Amérique ou du gouvernement de l'un des États des États-Unis d'Amérique; du gouvernement d'un État souverain des pays du G7, de l'Autriche, de la Belgique, du Danemark, de la Finlande, des Pays-Bas, de l'Espagne, de la Suède ou de la Suisse, ou d'une agence supranationale autorisée des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques. La garantie admissible minimale s'établit à 102 % de la juste valeur des titres prêtés. La valeur de marché globale à la clôture des titres prêtés, les garanties reçues ainsi qu'un rapprochement du produit brut tiré du prêt de titres avec le produit tiré du prêt de titres comptabilisé par chacun des Fonds dans l'état du résultat global des Fonds sont présentés à la section Opérations de prêts de titres des notes complémentaires aux états financiers propres au Fonds.

Aux termes de la convention de prêt de titres, l'emprunteur versera aux Fonds des honoraires négociés pour l'emprunt des titres et des paiements compensatoires qui équivaudront à toutes les distributions que l'emprunteur aura reçues sur les titres empruntés, et les Fonds recevront une forme de garantie financière acceptable d'un montant supérieur à la valeur des titres prêtés. Bien que cette garantie financière soit réévaluée à la valeur de marché, chaque Fonds est exposé au risque de perte en cas de défaut de l'emprunteur aux termes de l'engagement de celui-ci de retourner les titres empruntés et dans l'éventualité où la garantie financière s'avérerait insuffisante pour reconstituer le portefeuille de titres prêtés.

Contrats de change à terme

Un contrat de change à terme (« contrat à terme ») comporte une obligation d'acheter ou de vendre une devise déterminée à une date future, laquelle peut être fixée à un certain nombre de jours de la date du contrat conclu par les parties, à un prix établi au moment de la conclusion du contrat. Ces contrats sont principalement négociés sur le marché interbancaire et conclus directement par les cambistes (en règle générale, d'importantes banques commerciales) et leurs clients. De manière générale, un contrat à terme ne requiert pas de dépôt de marge initiale et aucune commission n'est versée à aucun moment de la négociation. Toutefois, si un Fonds est en position de perte latente sur un contrat à terme, il peut être tenu de donner une garantie financière (ou une garantie supplémentaire) à la contrepartie.

L'incapacité éventuelle des contreparties à respecter les conditions des contrats à terme ainsi que les fluctuations imprévues de la valeur des devises par rapport au dollar canadien peuvent entraîner des risques.

Un contrat à terme est évalué à la juste valeur du gain ou de la perte qui seraient réalisés un jour d'évaluation si la position devait être liquidée. Les gains (pertes) réalisés et latents sur les contrats de change à terme sont comptabilisés dans l'état du résultat global à titre de gain (perte) réalisé sur dérivés et de variation de la plus-value (moins-value) latente des dérivés.

Contrats d'options

Les positions sur options en cours sont évaluées à un montant égal à la juste valeur courante qui aurait pour effet de liquider la position. Tout écart découlant de la réévaluation et les gains ou pertes réalisés à l'expiration ou à l'exercice des options sont comptabilisés à l'état du résultat global.

Contrats à terme standardisés

Les dépôts de garantie effectués auprès des courtiers à l'égard des contrats à terme standardisés sont inclus dans l'état de la situation financière. Toute variation de l'exigence relative à un dépôt de garantie est réglée quotidiennement et incluse dans le poste de trésorerie de l'état de la situation financière. Tout écart entre la valeur de règlement à la fermeture des bureaux à chaque date d'évaluation et la valeur de règlement à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation précédente est comptabilisé en tant que variation nette de la plus-value (moins-value) latente des instruments financiers dérivés dans l'état du résultat global.

Ventes à découvert

Lorsqu'un Fonds vend un titre à découvert, il empruntera ce titre d'un courtier afin de conclure la vente. Le résultat d'une vente à découvert pour un Fonds est une perte si le prix du titre emprunté augmente entre la date de la vente à découvert et la date à laquelle le Fonds dénoue sa position vendeur en achetant ce titre. Le Fonds réalise un gain si le prix du titre baisse entre ces dates.

Opérations de placement et revenu de placement

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date où les titres sont achetés ou vendus (date de l'opération). Les gains et pertes réalisés et latents sont calculés au coût moyen. Le coût des placements représente le montant payé pour chaque titre et est établi selon la méthode du coût moyen, compte non tenu des commissions et des coûts de transaction. Les coûts de transaction, comme les commissions de courtage et les frais de règlement engagés à l'achat ou à la vente de titres, sont présentés à un poste distinct dans l'état du résultat global et ne font pas partie du coût des placements. Le revenu de dividende est comptabilisé à la date ex-dividende, compte non tenu des retenues d'impôt étranger. Les intérêts aux fins de distribution présentés à l'état du résultat global représentent les paiements d'intérêt nominal reçus par les Fonds et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les primes reçues à la vente d'options figurent à l'état de la situation financière à titre de passifs et sont par la suite ajustées à la juste valeur. Si une option vendue qui n'a pas été exercée vient à expiration, les Fonds réalisent un gain égal à la prime reçue. Si une option vendue est liquidée, les Fonds réalisent un gain ou subissent une perte correspondant à l'écart entre le montant auquel le contrat a été liquidé et la prime reçue. Le produit tiré d'opérations de prêts de titres découle des honoraires liés au prêt de titres payables par l'emprunteur et, dans certaines circonstances, des intérêts payés sur les montants au comptant ou les titres détenus à titre de garantie financière. Le produit, s'il y a lieu, tiré d'opérations de prêts de titres au cours de la période est présenté dans l'état du résultat global des Fonds.

Conversion de devises

Les états financiers de tous les Fonds, à l'exception du Fonds Compte d'épargne à intérêt élevé en dollars américains et du Fonds de gestion de trésorerie supérieur en dollars américains, sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et de présentation de ce Fonds. Les états financiers du Fonds Compte d'épargne à intérêt élevé en dollars américains et du Fonds de gestion de trésorerie supérieur en dollars américains sont présentés en dollars américains, soit la monnaie fonctionnelle et de présentation de ce Fonds. La monnaie fonctionnelle respective des Fonds est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel les Fonds exercent leurs activités. Le rendement des Fonds est évalué et leurs liquidités sont gérées dans la monnaie fonctionnelle respective du Fonds. Par conséquent, le dollar canadien ou le dollar américain, selon le cas, est la monnaie qui présente le plus fidèlement les incidences économiques des opérations, événements et conditions sous-jacents. Les devises, ainsi que les titres de placement et les autres actifs et passifs libellés en devises, sont convertis en dollars canadiens ou en dollar américain, selon le cas, au moyen des taux de change en vigueur aux dates respectives de ces opérations. Les gains et pertes de change réalisés et latents sur les placements sont présentés respectivement comme des composantes des postes Gain net réalisé (perte nette réalisée) à la vente de placements et Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements à l'état du résultat global. Les gains nets (pertes nettes) de change réalisés et latents découlant de la vente de devises comprennent ce qui suit : les gains (pertes) sur contrats de change à terme, les gains (pertes) de change comptabilisés entre la date de l'opération et la date de règlement sur les opérations de placement, et l'écart entre les montants des dividendes et des retenues d'impôt étranger comptabilisé dans les livres des Fonds et l'équivalent en dollars canadiens ou en dollar américain, selon le cas, des montants réellement reçus ou versés. Ces gains (pertes) sont compris dans les postes Gain net réalisé (perte nette réalisée) sur les contrats de change et à la conversion de devises ou Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats de change et à la conversion de devises à l'état du résultat global.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation par part est calculée en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

Jugements, estimations et hypothèses comptables critiques

La préparation des états financiers des Fonds exige que la direction fasse des jugements, des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés comptabilisés dans les états financiers et la présentation des passifs éventuels. Toutefois, l'incertitude associée à ces hypothèses et à ces estimations pourrait donner lieu à des résultats qui pourraient nécessiter un ajustement important de la valeur comptable de l'actif ou du passif concerné dans l'avenir.

Dans le processus d'application des méthodes comptables des fonds, la direction a rendu les jugements suivants, qui ont l'effet le plus important sur les montants comptabilisés dans les états financiers :

Classement et évaluation des placements

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par les Fonds, le gestionnaire a évalué le modèle économique que suivent les Fonds pour la gestion de leur portefeuille de placements respectifs et l'évaluation de la performance sur la base de la juste valeur et a établi que ces actifs et passifs financiers devraient être évalués à la JVRN conformément à IFRS 9.

Évaluation en tant qu'entité d'investissement

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement aux termes d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la JVRN plutôt que de les consolider. Voici les critères qui définissent une entité d'investissement :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, et qui doit leur fournir des services de gestion d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital ou de revenus de placement ou les deux;
- Une entité qui mesure et évalue le rendement de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

Les prospectus des Fonds précisent l'objectif qui consiste à fournir des services de gestion de placement aux investisseurs afin qu'ils réalisent des rendements sous forme de revenus de placement et de plus-values en capital.

Les Fonds font rapport à leurs investisseurs au moyen de rapports semestriels, et à leur direction au moyen de rapports de gestion internes, sur la base de la juste valeur. Tous les placements sont présentés à la juste valeur dans les états financiers des Fonds dans la mesure permise par les IFRS. Les Fonds ont une stratégie de sortie clairement documentée pour tous leurs placements.

Le gestionnaire a également conclu que les Fonds respectent les caractéristiques additionnelles d'une entité d'investissement, en ce sens qu'ils ont plus d'un placement; les placements se présentent surtout sous la forme d'actions et d'autres titres semblables; les Fonds ont plus d'un investisseur et leurs investisseurs ne sont pas des parties liées.

Ces conclusions seront réévaluées annuellement, en cas de changement de l'un ou l'autre de ces critères ou caractéristiques.

Nouvelles normes, modifications et interprétations non encore en vigueur

De nouvelles normes, modifications de normes et interprétations n'étaient pas encore en vigueur au 31 décembre 2025 et n'ont pas été appliquées lors de la préparation des présents états financiers.

IFRS 18 États financiers : Présentation et informations à fournir

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18 qui remplace IAS 1 *Présentation des états financiers*. Cette norme comporte plusieurs nouvelles exigences qui devraient avoir une incidence sur la présentation des états financiers et les informations à fournir. Il s'agit notamment des exigences suivantes :

- L'obligation de classer les produits et les charges dans des catégories distinctes et de fournir des totaux et des sous-totaux distincts dans l'état des résultats.
- De meilleures indications à l'égard du regroupement, de l'emplacement et du libellé des éléments dans les états financiers et les notes complémentaires.
- Des obligations d'information relatives aux mesures de la performance définies par la direction.

La norme IFRS 18 est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027, l'adoption anticipée étant autorisée.

Les Fonds évaluent actuellement l'effet de la norme susmentionnée. Aucune autre nouvelle norme, modification ou interprétation ne devrait avoir d'effet important sur les états financiers des Fonds.

3. RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Les activités des Fonds peuvent les exposer à divers risques financiers liés aux instruments financiers, notamment le risque de concentration, le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix/de marché), le risque de liquidité et le risque de crédit. Le gestionnaire cherche à minimiser les effets défavorables possibles de ces risques sur le rendement des Fonds en embauchant des gestionnaires de portefeuille professionnels et chevronnés, en effectuant un suivi quotidien des positions des Fonds et de l'évolution du marché, et en assurant la diversification du portefeuille de placements dans les limites des objectifs de placement établies.

Les détails de l'exposition des Fonds aux risques liés aux instruments financiers qui s'appliquent sont inclus dans les notes des états financiers propres au Fonds, le cas échéant.

Risque lié à l'effet de levier

Les OPC alternatifs, au sens du Règlement 81-102, ne sont pas autorisés à effectuer des placements dans des catégories d'actifs ni d'utiliser des stratégies de placement qui ne sont pas autorisées pour d'autres types de fonds communs de placement. Bien que ces stratégies spécifiques soient utilisées conformément aux objectifs de placement et aux stratégies de placement des Fonds, durant certaines conditions de marché, elles peuvent accélérer le rythme auquel ces Fonds perdent de la valeur. Plus précisément, un Fonds a recours à un effet de levier lorsqu'il emprunte des liquidités à des fins de placement.

Le FNB des cryptomonnaies Evolve, le Fonds indiciel Rendement amélioré des banques et assureurs vie canadiens Evolve, le Fonds indiciel rendement amélioré services publics canadiens Evolve, le FNB indiciel Rendement amélioré de l'énergie canadienne Evolve, le FNB Bitcoin à effet de levier Evolve, le FNB Ether à effet de levier Evolve, le FNB d'actions américaines UltraYield Evolve, le FNB d'actions canadiennes UltraYield Evolve et le FNB indiciel des six grandes banques canadiennes UltraYield Evolve sont considérés comme des organismes de placement collectif alternatifs au sens du Règlement 81-102 et peuvent utiliser un levier financier conformément aux restrictions énoncées dans le Règlement 81-102.

En général, le FNB des cryptomonnaies Evolve n'a pas l'intention d'emprunter des fonds ni d'avoir recours à d'autres formes d'effet de levier. Le Fonds peut toutefois emprunter de l'argent temporairement, à court terme, pour acquérir des titres dans le cadre d'une souscription de parts par un courtier. L'emprunt de liquidités par le Fonds est assujetti à une limite globale de 50 % de sa valeur liquidative en vertu du Règlement 81-102. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le montant le plus faible de la juste valeur globale de l'effet de levier exercé par le FNB des cryptomonnaies Evolve s'est établi à 0,00 $ (0,00 % de l'actif net), et le montant le plus élevé de la juste valeur globale de l'effet de levier utilisé au cours de la période, à 0,00 $ (0,00 % de l'actif net).

Le Fonds indiciel Rendement amélioré des banques et assureurs vie canadiens Evolve, le Fonds indiciel rendement amélioré services publics canadiens Evolve, le Fonds indiciel Rendement amélioré de l'énergie canadienne Evolve, le FNB Bitcoin à effet de levier Evolve, le FNB Ether à effet de levier Evolve, le FNB d'actions américaines UltraYield Evolve, le FNB d'actions canadiennes UltraYield Evolve et le FNB indiciel des six grandes banques canadiennes UltraYield Evolve prévoient actuellement atteindre leurs objectifs de placement et créer un effet de levier au moyen d'emprunts de fonds. L'exposition globale maximale du fonds aux emprunts de fonds ne dépassera pas environ 25 % de la valeur liquidative du Fonds indiciel Rendement amélioré des banques et assureurs vie canadiens Evolve, du Fonds indiciel rendement amélioré services publics canadiens Evolve, du Fonds indiciel Rendement amélioré de l'énergie canadienne Evolve, du FNB Bitcoin à effet de levier Evolve et du FNB Ether à effet de levier Evolve. Afin de s'assurer que le risque des porteurs de parts se limite au capital investi, le levier financier des Fonds sera rééquilibré et ramené à 25 % de la valeur liquidative des Fonds dans les deux jours ouvrables suivant le moment où le levier financier des Fonds dépasse de 2 % leur ratio de levier cible de 25 % de la valeur liquidative. L'exposition globale maximale du fonds aux emprunts de fonds ne dépassera pas environ 33 % de la valeur liquidative du FNB d'actions américaines UltraYield Evolve, du FNB d'actions canadiennes UltraYield Evolve et du FNB indiciel des six grandes banques canadiennes UltraYield Evolve. Afin de s'assurer que le risque des porteurs de parts se limite au capital investi, le levier financier des Fonds sera rééquilibré et ramené à 33 % de la valeur liquidative des Fonds dans les deux jours ouvrables suivant le moment où le levier financier des Fonds dépasse de 2 % leur ratio de levier cible de 33 % de la valeur liquidative.

Risque de concentration du portefeuille

La concentration indique la sensibilité relative du rendement d'un Fonds à des événements touchant un secteur ou une région géographique en particulier. Des concentrations de risque existent lorsqu'un certain nombre d'instruments financiers ou de contrats sont conclus avec la même contrepartie, ou lorsqu'un certain nombre de contreparties exercent des activités similaires ou œuvrent dans les mêmes régions, ou présentent des caractéristiques économiques similaires faisant en sorte que des changements d'ordre économique, politique ou autre influent de la même façon sur leur capacité de respecter leurs obligations contractuelles.

Autre risque de prix/de marché

L'autre risque de prix/de marché s'entend du risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctue par suite de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier, à son émetteur ou à tous les facteurs influant sur tous les instruments négociés dans un marché ou un segment de marché. Tous les titres sont exposés à l'autre risque de prix/de marché. Le risque maximal correspond à la juste valeur de l'instrument financier.

Risque lié à la politique commerciale mondiale

Les tensions commerciales se sont aggravées en 2025, les États-Unis envisageant d'imposer de nouveaux tarifs douaniers à leurs principaux partenaires commerciaux, dont le Canada et le Mexique, et de prendre des mesures de riposte plus larges à l'encontre d'autres pays. Les pays touchés pourraient riposter avec leurs propres tarifs douaniers, accroissant davantage l'incertitude liée au commerce mondial. Ces événements ont contribué à accroître la volatilité des marchés et pourraient perturber les chaînes d'approvisionnement mondiales, en particulier dans les secteurs commerciaux. La durée et l'incidence de ces événements demeurent incertaines, par conséquent, leurs répercussions financières sur les placements ne peuvent être estimées à l'heure actuelle.

Risque de change

Le risque de change découle des instruments financiers qui sont libellés en devises. Les Fonds sont exposés au risque que la valeur des titres libellés en devises fluctue en raison de la variation des taux de change. Lorsque la valeur du dollar canadien recule par rapport aux devises, la valeur des placements dans des titres étrangers augmente. Lorsque la valeur du dollar canadien augmente, la valeur des placements dans des titres étrangers diminue.

Les Fonds détiennent des titres libellés en devises au cours de la période de présentation de l'information financière et peuvent couvrir leur exposition aux devises en concluant des contrats à terme pour réduire le risque de change.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur de marché des instruments financiers portant intérêt des Fonds varie par suite de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. Le cours des titres à revenu fixe à long terme fluctuera généralement davantage en réaction aux variations des taux d'intérêt que celui des titres à revenu fixe à court terme. Généralement, la juste valeur des titres à revenu fixe varie en sens inverse de la fluctuation des taux d'intérêt. La juste valeur des titres à revenu fixe diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent, et vice-versa. Les hausses et les baisses seront habituellement plus importantes pour les titres à revenu fixe à long terme que pour ceux à court terme.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend de la possibilité que les placements d'un Fonds ne puissent pas être facilement convertis en trésorerie lorsque nécessaire. Les Fonds conservent généralement suffisamment de liquidités pour couvrir les charges et répondre aux demandes de rachat de parts en investissant principalement dans des titres liquides. Toutefois, pour répondre à une demande inattendue et importante de rachats de parts, les Fonds pourraient devoir se départir de placements dans des conditions qui ne sont pas optimales. Pour gérer la liquidité globale des Fonds et leur permettre de respecter leurs obligations, les actifs des Fonds sont principalement investis dans des titres négociés sur des marchés actifs et qui peuvent, selon le gestionnaire, être facilement vendus sur le marché dans des circonstances normales.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a conclu avec les Fonds. Pour mieux gérer le risque de crédit des Fonds, le gestionnaire surveille attentivement la solvabilité et la solidité opérationnelle des contreparties qui effectuent des opérations au nom des Fonds. En général, plus la notation du crédit des titres d'une société est élevée, moins il est probable que l'émetteur ne respecte pas ses obligations.

Les notations du crédit des actions privilégiées sont obtenues de Dominion Bond Rating Services, de Moody's et de Standard & Poor's. Une notation de P1 correspond à un titre de grande qualité émis par une entité présentant d'excellents résultats et une bonne situation financière. Une notation de P2 correspond à un titre de qualité satisfaisante. La protection des dividendes et du capital par la société reste considérable, mais ses résultats, sa situation financière et ses ratios de couverture sont inférieurs à ceux d'une entreprise dont la notation est de P1. Une notation de P3 correspond à un titre de qualité adéquate. Une notation de P4 correspond à un titre de qualité spéculative. La protection des dividendes et du capital par la société est considérée encore comme acceptable, mais elle est plus vulnérable aux changements défavorables de la situation financière et économique, et pourrait être exposée à d'autres conditions défavorables qui nuisent à la protection de la dette.

Pour les Fonds qui investissent dans des titres à revenu fixe, les notations du crédit sont obtenues de Standard & Poor's, de Moody's et de Fitch Ratings Service Inc. Une notation de AAA correspond à la qualité la plus élevée et à un risque minimal, alors qu'une notation de AA correspond à une qualité élevée et un risque de crédit très faible. Les obligations notées A sont considérées comme étant de qualité moyenne-supérieure et comportent un risque de crédit faible. Les obligations notées BBB comportent un risque de crédit modéré. Elles sont considérées comme étant de qualité moyenne. Bien que considérées de la catégorie investissement, ces obligations pourraient présenter des caractéristiques spéculatives. Les obligations notées BB sont spéculatives. Elles sont considérées comme étant juste en deçà de la catégorie investissement. Une notation B indique que le risque de défaillance est important, mais qu'une marge de sécurité limitée subsiste. Les obligations ayant reçu une notation inférieure à B sont hautement spéculatives.

Les notations du papier commercial et des titres de créance à court terme sont fournies par Dominion Bond Rating Services. Une notation de R-1 (élevé) est considérée comme la qualité de crédit et la capacité de remboursement en temps opportun des obligations à court terme les plus élevées. Une notation de R-1 (moyen) indique une qualité de crédit supérieure et une forte capacité de remboursement. Une notation de R-1 (faible) correspond à un titre de qualité adéquate. Une notation de R-2 (élevé) indique une capacité satisfaisante de remboursement en temps opportun des obligations à court terme, tandis qu'une notation de R-2 (moyen) indique une capacité incertaine de remboursement en temps opportun. Les obligations à court terme notées R-2 (faible) présentent une faible capacité de remboursement en temps opportun. Les obligations à court terme notées R-3 se situent dans la fourchette inférieure de la qualité de crédit adéquate et indiquent une capacité de paiement des obligations à leur échéance. Les obligations à court terme assorties de cette note peuvent être vulnérables aux événements futurs et la certitude de respecter ces obligations pourrait être atténuée par divers événements. Une notation de R-4 indique une qualité de crédit spéculative et une capacité de remboursement incertaine. Les obligations à court terme notées R-5 ou moins indiquent une qualité de crédit hautement spéculative et un degré élevé d'incertitude quant au remboursement.

Compensation des instruments financiers

Le risque de perte lié au risque de crédit des contreparties d'un Fonds sur les opérations de gré à gré sur dérivés est généralement limité au total du gain latent compensé par toute garantie financière détenue par le Fonds. Le Fonds tente d'atténuer le risque de contrepartie en concluant seulement des accords avec des contreparties qu'il estime ont les ressources financières pour respecter leurs obligations et en surveillant la stabilité financière de ces contreparties. Aux fins de la présentation de l'information financière, les actifs et passifs financiers sont compensés lorsque les Fonds bénéficient d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'ils ont l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Les Fonds concluent diverses conventions-cadres de compensation ou des conventions semblables qui ne répondent pas aux critères de compensation dans l'état de la situation financière.

Dans le but de mieux définir leurs droits contractuels et d'obtenir des garanties pouvant les aider à réduire leur risque de contrepartie, les Fonds peuvent conclure une convention-cadre régie par l'International Swaps and Derivatives Association, Inc. ou une entente similaire avec leurs contreparties.

Risques liés aux actifs numériques

Les Fonds peuvent investir dans d'autres fonds d'investissement (les « fonds sous-jacents »). En date des présentes, le FNB des cryptomonnaies Evolve investit dans le FNB bitcoin Evolve, le FNB ether Evolve, le FNB Solana Evolve et le FNB XRP Evolve (ensemble, les « fonds sous-jacents » en ce qui concerne le FNB des cryptomonnaies Evolve), chacun étant un fonds d'investissement actuellement géré par le gestionnaire, investissant dans les cryptomonnaies bitcoin, ether, solana et XRP, respectivement. Les activités des fonds sous-jacents peuvent les exposer et, par conséquent, exposer le FNB des cryptomonnaies Evolve, à divers risques liés à leurs stratégies de placement, à leurs actifs numériques et les marchés où ils investissent. Le gestionnaire cherche à minimiser les effets défavorables possibles de ces risques sur le rendement du FNB des cryptomonnaies Evolve en embauchant des gestionnaires de portefeuille professionnels et chevronnés, en effectuant un suivi quotidien des positions du FNB des cryptomonnaies Evolve et de l'évolution du marché.

Les risques importants qui s'appliquent au FNB des cryptomonnaies Evolve sont décrits ci-dessous. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter les états financiers des fonds sous-jacents disponibles gratuitement, sur demande, en composant le 1-844-370-4884, en nous écrivant à Evolve Funds Group Inc., 161, Bay Street, Suite 1210, Toronto (Ontario) M5J 2S1, ou encore en visitant notre site Web, à l'adresse www.evolveetfs.com, ou celui de SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.com.,

Risque de spéculation

Un placement dans le bitcoin, l'ether, le solana et le XRP est spéculatif, les cours sont volatils et les mouvements du marché sont difficiles à prévoir. L'offre et la demande pour le bitcoin, l'ether, le solana et le XRP peuvent changer rapidement et sont touchées par divers facteurs, notamment la réglementation et les tendances économiques générales.

Risque de garde et risque de perte

Cidel Trust Company (le « dépositaire ») agit à titre de dépositaire de l'actif des fonds sous-jacents aux termes de la convention de dépôt. Coinbase Custody Trust Company, LLC (le « sous-dépositaire ») agit à titre de sous-dépositaire à l'égard des actifs numériques des fonds sous-jacents.

Il existe un risque que les avoirs en actifs numériques des fonds sous-jacents, en totalité ou en partie, soient perdus, volés, détruits ou inaccessibles, potentiellement en raison de la perte ou le vol des clés privées détenues par le sous-dépositaire associées aux adresses publiques qui détiennent les actifs numériques des fonds sous-jacents ou de la destruction du matériel de stockage. Les fonds sous-jacents ont adopté des procédures de sécurité visant à protéger leurs actifs, mais rien ne garantit que ces procédures réussiront à prévenir une telle perte, un tel vol ou une telle restriction d'accès.

Si le sous-dépositaire fait faillite ou manque par ailleurs à ses obligations en raison de difficultés financières, la valeur du placement d'un investisseur dans les parts du FNB des cryptomonnaies Evolve pourrait diminuer. Un fonds sous-jacent peut subir des retards importants dans l'obtention d'un recouvrement dans le cadre d'une faillite ou d'une autre procédure de restructuration. Un fonds sous-jacent pourrait n'obtenir qu'un recouvrement limité ou pourrait n'obtenir aucun recouvrement dans ces circonstances.

Le sous-dépositaire réside à l'extérieur du Canada et ses actifs, en totalité ou en grande partie, sont situés à l'extérieur du Canada. Par conséquent, il pourrait être difficile pour quiconque, y compris les fonds sous-jacents, de faire valoir des droits contre le sous-dépositaire au Canada. Les fonds sous-jacents ont déposé un engagement auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes selon lequel, alors qu'ils demeureront des émetteurs assujettis, ils obtiendront du sous-dépositaire un rapport SOC 1 de type 2 et un rapport SOC 2 de type 2, soit une autorisation écrite permettant au sous-dépositaire des fonds sous-jacenst de tester ses contrôles.

Risque de perturbation d'Internet

Une perturbation importante de la connectivité Internet pourrait perturber les activités des réseaux Bitcoin, Ethereum, Solana ou XRP jusqu'à ce qu'elle soit résolue, et elle pourrait avoir une incidence défavorable sur le cours du bitcoin, de l'ether, du solana ou du XRP.

Risque lié à la cybersécurité

Le risque lié à la cybersécurité est le risque de préjudice, de perte et de responsabilité découlant d'une défaillance ou d'une atteinte aux systèmes informatiques. Les pannes ou violations des systèmes informatiques (les « incidents de cybersécurité ») peuvent être causées par des attaques délibérées ou des événements involontaires et peuvent provenir de sources externes ou internes. Les cyberattaques délibérées comprennent, mais sans s'y limiter, l'accès non autorisé aux systèmes numériques à des fins de détournement d'actifs ou d'informations sensibles, de corruption de données, de matériel ou de systèmes, ou de perturbation des activités. Les principaux risques pour les fonds sous-jacents découlant d'un incident de cybersécurité comprennent la perturbation des activités, l'atteinte à la réputation, la divulgation de renseignements confidentiels, l'imposition de sanctions réglementaires, les frais de conformité supplémentaires associés aux mesures correctives et la perte financière. Le FNB des cryptomonnaies Evolve et ses porteurs de parts pourraient en subir les contrecoups.

Risque de volatilité

La valeur du bitcoin, de l'ether, du solana et du XRP a toujours été très volatile. Les marchés du bitcoin, de l'ether, du solana et du XRP sont sensibles aux faits nouveaux et, comme les volumes ne sont pas encore parvenus à maturité, tout changement important dans l'humeur du marché peut provoquer de grandes variations de volume et des fluctuations de cours subséquentes. La valeur des bitcoins, des ethers, des solanas et des XRP détenus par les fonds sous-jacents pourrait chuter rapidement au cours de périodes futures, notamment à zéro, et pourrait donc avoir une incidence défavorable sur la valeur liquidative du FNB des cryptomonnaies Evolve et sur un placement dans les parts.

Risque d'attaques malveillantes sur le réseau

Les réseaux d'actifs numériques, y compris les réseaux Bitcoin, Ethereum et Solana ainsi que la plateforme XRP Ledger, sont soumis au contrôle d'entités qui s'accaparent une partie importante de la puissance de traitement des réseaux ou d'un nombre important de développeurs essentiels à l'exploitation et à la maintenance de ces réseaux d'actifs numériques.

Les réseaux Bitcoin, Ethereum et Solana ainsi que la plateforme XRP Ledger sont périodiquement soumis à des attaques par déni de service distribué visant à obstruer la liste des transactions tabulées par les mineurs de bitcoins ou les valideurs d'ethers, de solanas ou de la plateforme XRP Ledger, ce qui peut ralentir la confirmation des transactions authentiques. Un autre moyen d'effectuer une attaque serait de faire en sorte qu'un grand nombre de mineurs de bitcoins ou de valideurs d'ethers, de solanas ou de la plateforme XRP Ledger soient mis hors ligne de manière à ce que l'ajustement algorithmique de la difficulté de minage prenne un certain temps, ce qui retarderait le temps de création de blocs et, par conséquent, le temps de confirmation des transactions. Par le passé, ces situations n'ont pas causé de retards importants ni entraîné de problèmes systémiques importants.

De plus, la cryptographie sous-jacente au bitcoin, à l'ether, au solana ou au XRP pourrait s'avérer défectueuse ou inefficace, ou les avancées mathématiques et/ou technologiques, y compris les avancées en informatique numérique, géométrie algébrique et informatique quantique, pourraient rendre cette cryptographie inefficace. Dans tous les cas, une personne malveillante pourrait être en mesure de voler les actifs numériques des fonds sous-jacents, ce qui aurait une incidence défavorable sur un placement dans les parts. Même si l'actif numérique touché n'est pas le bitcoin, l'ether, le solana ou le XRP, une atténuation de la confiance dans le code source ou la cryptographie sous-jacent aux actifs numériques pourrait généralement avoir une incidence défavorable sur la demande de bitcoins, d'ethers, de solana ou de XRP et, par conséquent, avoir une incidence défavorable sur la valeur liquidative du FNB des cryptomonnaies Evolve et sur un placement dans les parts.

Risque de diminution de la demande

Un concurrent du bitcoin, de l'ether, du solana ou du XRP qui gagne en popularité et qui augmente sa part de marché pourrait précipiter une réduction de la demande, de l'utilisation et du prix du bitcoin, de l'ether, du solana ou du XRP, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la valeur liquidative du FNB des cryptomonnaies Evolve et un placement dans les parts. De même, la demande de bitcoin, de l'ether, de solana ou du XRP et le cours du bitcoin, de l'ether, du solana ou du XRP pourraient être réduits par la concurrence menée par les principaux acteurs dans les domaines des cartes de crédit et des paiements, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la valeur liquidative du FNB des cryptomonnaies Evolve et sur un placement dans les parts.

Bien que le réseau Ethereum soit aujourd'hui l'une des chaînes de blocs les plus utilisées par les développeurs, d'autres protocoles de couche 1 pourraient naître et potentiellement dépasser le réseau Ethereum en tant que chaîne de blocs de prédilection pour les développeurs, ce qui aurait des répercussions négatives sur l'utilisation et l'activité du réseau et le cours de l'ether.

Risque de réglementation

La réglementation du bitcoin, de l'ether, du solana et du XRP à l'échelle mondiale continue d'évoluer et pourrait restreindre l'utilisation du bitcoin, de l'ether, du solana ou du XRP ou avoir une incidence sur la demande de bitcoins, d'ethers, de solanas ou de XRP à l'avenir. La Securities and Exchange Commission (la « SEC ») des États-Unis et les Autorités canadiennes en valeurs mobilières considèrent généralement le bitcoin, l'ether, le solana ou le XRP comme des marchandises, mais elles n'ont pas fait de déclaration officielle concernant sa classification. L'Union européenne, la Russie et le Japon ont décidé de traiter le bitcoin, l'ether, le Solana et le XRP comme une monnaie aux fins de l'impôt. Bien que la réglementation du bitcoin, de l'ether, du solana ou du XRP continue d'évoluer, le gestionnaire estime peu probable qu'un contexte réglementaire hostile se développe. Il estime au contraire que la réglementation suscitera de l'innovation et qu'elle conférera une protection supplémentaire aux utilisateurs du bitcoin, de l'ether, du solana ou du XRP.

Risque lié aux antécédents restreints

Les solanas et les XRP sont des innovations technologiques récentes dont les antécédents sont limités. En raison de ces antécédents limités, on ne sait toujours pas comment tous les aspects du solana et du XRP se déploieront au fil du temps, en particulier en ce qui concerne la gouvernance entre les valideurs, les développeurs et les utilisateurs, ainsi que le modèle de sécurité à long terme à mesure que les taux d'inflation du solana et du XRP diminuent. Rien ne garantit que l'utilisation du solana ou du XRP et de leurs chaînes de blocs continuera de croître. Une contraction de l'utilisation du solana ou du XRP ou de leurs chaînes de blocs pourrait entraîner une volatilité accrue ou une baisse du cours du solana ou du XRP, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la valeur liquidative du FNB des cryptomonnaies Evolve en raison de son placement dans le FNB Solana Evolve et le FNB XRP Evolve.

Les réseaux Solana et XRP fonctionnent à la fois sur un modèle de consensus par preuve d'historique et par preuve d'enjeu. Les réseaux de chaînes de blocs fondés sur la preuve d'historique et la preuve d'enjeu sont plus récents et ne sont généralement pas utilisés autant que les réseaux de chaînes de blocs fondés sur la preuve de travail, et pourraient ne pas avoir été mis à l'essai à grande échelle. En conséquence, les réseaux de chaînes de blocs fondés sur la preuve d'historique ou la preuve d'enjeu pourraient ne pas fonctionner comme prévu. Si les réseaux de chaînes de blocs fondés sur la preuve d'historique et la preuve d'enjeu ne fonctionnent pas comme prévu ou ne parviennent pas à être adoptés, la valeur des actifs numériques qui reposent sur des mécanismes de preuve d'historique ou de preuve d'enjeu pourrait être touchée de façon défavorable, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la valeur liquidative du FNB des cryptomonnaies Evolve en raison de son placement dans le FNB Solana Evolve et le FNB XRP Evolve.

Risques liés aux activités de jalonnement et aux primes de jalonnement de solanas

En date des présentes, le FNB des cryptomonnaies Evolve investit dans le FNB Solana Evolve, un fonds d'investissement actuellement géré par le gestionnaire. Sous réserve de l'approbation réglementaire requise, le FNB Solana Evolve peut également jalonner les solanas dans son portefeuille afin d'obtenir des primes pour le FNB Solana Evolve, lesquelles, après déduction des frais applicables, s'ajouteront à la valeur liquidative du FNB Solana Evolve au profit des porteurs de parts (les « arrangements de jalonnement »). Le gestionnaire a l'intention de jalonner initialement jusqu'à 50 % des solanas détenus dans le portefeuille du FNB Solana Evolve. Les arrangements de jalonnement du FNB Solana Evolve devraient être facilités initialement par le sous-dépositaire. Par conséquent, le FNB des cryptomonnaies Evolve, en raison de son placement dans le FNB Solana Evolve, est exposé aux risques associés aux arrangements de jalonnement. Les risques liés aux arrangements de jalonnement sont décrits ci-dessous.

Risque lié à l'obtention d'un rendement par jalonnement

Dans le cadre d'un protocole de preuve d'enjeu, les porteurs de jetons qui s'engagent volontairement à jalonner se voient accorder le droit exclusif de valider les opérations et de participer au consensus. Les porteurs de jetons peuvent choisir de jalonner leurs solanas afin d'obtenir des primes en solana jalonné, tout comme un rendement. Les porteurs de solanas peuvent participer activement au jalonnement de leurs solanas en exploitant un nœud de validation, ou sinon, en déléguant leurs solanas à un nœud de validation exploité par une autre partie. Le FNB Solana Evolve participera au jalonnement en déléguant ses solanas à un nœud de validation exploité par un tiers. Le FNB Solana Evolve n'exploitera pas lui-même de nœuds de validation, mais il peut déléguer des solanas au sous-dépositaire.

Les nœuds de validation sont sélectionnés au hasard pour valider les opérations et obtenir des primes en solana jalonné pour effectuer cette validation. Environ toutes les 400 à 600 millisecondes, un nouveau bloc est ajouté au réseau Solana contenant les dernières opérations traitées par le réseau, et le valideur qui a généré ce bloc reçoit des solanas. Il n'y a donc pas de course à la concurrence pour résoudre un casse-tête mathématique qui prévaut dans un mécanisme de preuve de travail par consensus. Un avantage important du protocole de preuve d'enjeu est la réduction de la puissance de calcul, du matériel informatique et de la consommation d'énergie. Selon des estimations indépendantes, la consommation d'électricité a diminué de plus de 99,5 % pour les preuves d'enjeu par rapport aux preuves de travail, ce qui cadre avec les initiatives mondiales de réduction des émissions de carbone.

Des honoraires sont versés aux valideurs qui participent au consensus et proposent de nouveaux blocs sur le réseau Solana et d'autres valideurs obtiennent des honoraires beaucoup moins élevés pour attester chaque bloc. Les valideurs remplissent les deux fonctions de façon continue et sont appelés à intervenir de façon aléatoire. Les valideurs exercent ces fonctions en leur nom propre et non en tant que mandataire d'un propriétaire de solanas qui pourrait leur déléguer des solanas, bien que des primes puissent également être reçues par les propriétaires de solanas qui délèguent des solanas à un valideur.

Le marché de la négociation de solanas peut être touché par l'offre de solanas qui choisissent volontairement de participer au jalonnement.

Risque lié à l'échéancier de jalonnement et aux périodes de déblocage

Ceux qui ont jalonné des solanas ont la possibilité de retirer leurs solanas jalonnés et leurs primes du réseau Solana. Cependant, il existe des risques liés au retrait de tous les solanas jalonnés ou d'une partie de ceux-ci (le « déblocage »). Si l'échéancier associé au processus de déblocage est retardé pour quelque raison que ce soit, le gestionnaire ne pourra pas retirer ou liquider les solanas jalonnés. S'il y a du retard dans le déblocage des solanas, cela pourrait empêcher le Fonds Evolve de réaliser la valeur en monnaie fiduciaire des solanas jalonnés et des primes obtenues sur ceux-ci pendant la période de déblocage. Compte tenu de la volatilité du solana, la valeur des solanas jalonnés à la fin de la période de déblocage peut être considérablement inférieure à leur valeur au moment où la décision de les retirer a été prise. Un tel retard pourrait avoir une incidence défavorable sur l'activité et la liquidité du FNB Solana Evolve et, par conséquent, du FNB des cryptomonnaies Evolve ainsi que sur un placement dans les parts.

Recours à un sous-dépositaire pour les arrangements de jalonnement

Les arrangements de jalonnement du FNB Solana Evolve risquent d'être perturbés si le sous-dépositaire rencontre des difficultés opérationnelles ou d'autres difficultés liées aux systèmes, s'il met fin à ses services de jalonnement, s'il ne se conforme pas à la réglementation ou s'il augmente ses prix. Le FNB Solana Evolve et le FNB des cryptomonnaies Evolve en raison de son placement dans le FNB Solana Evolve pourraient également subir les conséquences des erreurs du sous-dépositaire, le cas échéant. Par exemple, si le sous-dépositaire ne se comporte pas comme prévu, subit des cyberattaques, éprouve des problèmes de sécurité ou rencontre d'autres problèmes, les actifs du FNB Solana Evolve pourraient être perdus de façon irrémédiable. La défaillance ou les contraintes de capacité du sous-dépositaire, une atteinte à la cybersécurité mettant en cause le sous-dépositaire ou la résiliation ou modification des modalités, ou encore la modification du prix d'un contrat sur lequel le FNB Solana Evolve s'appuie pourraient perturber les arrangements de jalonnement et nuire au rendement du FNB des cryptomonnaies Evolve. Le remplacement du sous-dépositaire ou le règlement d'autres questions avec des fournisseurs de services pourrait entraîner des retards, des frais et des perturbations importants pour le FNB Solana Evolve. Par conséquent, si le sous-dépositaire éprouve des difficultés, fait l'objet d'atteintes à la cybersécurité, met fin à ses services, conteste les modalités d'un contrat applicable ou augmente ses prix et que le gestionnaire n'est pas en mesure de le remplacer, particulièrement de le remplacer en temps opportun, les arrangements de jalonnement pourraient être interrompus ou perturbés.

Risque lié aux réductions des primes et aux primes manquées

Le réseau Solana impose des exigences pour la participation à l'activité de gouvernance décentralisée pertinente et peut imposer des pénalités de réduction importantes si les activités concernées ne sont pas exécutées correctement, par exemple si le valideur agit de manière malveillante sur le réseau, « signe en double » une opération ou subit un temps d'arrêt prolongé. En ce qui concerne les arrangements de jalonnement, si le sous-dépositaire subit une pénalité de la part du réseau Solana, un montant variable d'actifs du FNB Solana Evolve sera détruit par le réseau Solana et ne pourra être récupéré par le FNB Solana Evolve. Rien ne garantit que le FNB Solana Evolve ou le sous-dépositaire ne sera pas assujetti à des pénalités de réduction ou que le FNB Solana Evolve sera en mesure de récupérer un pourcentage de solanas qui a été assujetti à des pénalités de réduction, ce qui pourrait toucher indirectement le rendement du FNB des cryptomonnaies Evolve.

Les temps d'arrêt des valideurs entraînent une pénalité d'inactivité mineure de la part du réseau Solana, qui ne dépasse pas la prime d'activité obtenue lorsqu'un valideur s'exécute correctement. Les pénalités encourues durant le temps d'arrêt peuvent être compensées par la reprise des fonctions du valideur. En période d'arrêt prolongé, le fait que le FNB Solana Evolve pourrait également être privé de primes à l'égard des périodes pendant lesquelles le valideur est inactif sur le réseau Solana pourrait avoir une incidence sur le FNB des cryptomonnaies Evolve.

Le réseau Solana impose des périodes de « blocage » aux solanas nouvellement jalonnés pendant lesquelles ceux-ci ne sont pas admissibles à des primes. Une fois le jalonnement commencé, un valideur entre dans une file d'attente pour être « activé », ce qui prend environ deux jours. Au cours de la période de blocage, les actifs jalonnés du FNB Solana Evolve ne seront admissibles à aucune prime de jalonnement et ne pourront être retirés.

Risque lié à la vérification diligente insuffisante du sous-dépositaire

Le FNB des cryptomonnaies Evolve, par l'entremise de son placement dans le FNB Solana Evolve, sera exposé indirectement au risque de perte des solanas jalonnés si le sous-dépositaire ne parvient pas à exploiter son ou ses nœuds de réseau conformément aux règles du réseau Solana, car les solanas peuvent faire l'objet d'une réduction ou des pénalités d'inactivité peuvent être appliquées si le nœud de validation « signe en double » ou connaît un temps d'indisponibilité prolongé. Le FNB Solana Evolve pourrait également être privé de primes à l'égard des périodes pendant lesquelles le valideur est inactif sur le réseau Solana. Le gestionnaire à l'intention d'atténuer ces risques auxquels est exposé le FNB Solana Evolve en procédant à une vérification diligente du sous-dépositaire.

Risque lié à l'absence de garantie de recevoir des primes

Le jalonnement est semblable, en principe, à une activité de production de rendement. Cependant, le jalonnement n'est pas une activité passive puisqu'il exige que le valideur s'engage dans la fonction active d'exécution du logiciel de validation, ce qui peut être effectué par un tiers. Les rendements sont payés en solanas et varient principalement en fonction de la quantité totale de solanas jalonnés au réseau. Ces activités devraient donner lieu à un revenu de jalonnement libellé en solanas revenant au FNB Solana Evolve, en ce qui concerne les solanas délégués au sous-dépositaire.

Le FNB des cryptomonnaies Evolve est exposé au risque que le FNB Solana Evolve ne reçoive par de primes pour les solanas jalonnés. Les primes passées ne sont pas indicatives des rendements futurs. Les primes de jalonnement que le FNB Solana Evolve peut recevoir, le cas échéant, peuvent être touchées, entre autres, par ce qui suit :

- la quantité totale de solanas jalonnés par les utilisateurs du réseau Solana;
- la quantité totale de solanas jalonnés dans le cadre des arrangements de jalonnement;
- les changements apportés au réseau Solana à la suite de décisions sur la gouvernance du protocole;
- les modifications aux frais de validation fixés par les valideurs approuvés;
- le temps d'arrêt prévu ou imprévu par les valideurs approuvés;
- les arrêts, les pannes ou d'autres interruptions prévues ou imprévues touchant le réseau Solana ou le sous-dépositaire dans le cadre des arrangements de jalonnement;
- la « réduction » de solanas à la suite d'une violation des règles du réseau Solana par les valideurs agréés;
- les valideurs cessant d'être admissibles à participer au mécanisme de jalonnement du réseau Solana et à recevoir des primes;
- les périodes de « blocage », de « déblocage » ou d'autres périodes de blocage précisées par le réseau Solana;
- le rejalonnement des primes de jalonnement, soit automatiquement par le réseau Solana, soit dans le cadre des processus d'exploitation du gestionnaire;
- la nouvelle délégation des solanas du FNB Solana Evolve à différents valideurs;
- les retards ou autres facteurs opérationnels liés aux arrangements de jalonnement ou ayant une incidence sur celles-ci.

4. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Frais d'administration

Chaque Fonds versera au gestionnaire les frais d'administration indiqués dans le tableau suivant en fonction de la valeur liquidative quotidienne moyenne des parts du Fonds afin d'acquitter les frais engagés dans le cadre des activités quotidiennes des Fonds. Les frais d'administration indiqués ci-dessous sont les mêmes pour l'ensemble des catégories d'un Fonds, le cas échéant. Les frais d'administration, majorés des taxes applicables, seront cumulés quotidiennement et seront payés chaque mois à terme échu. Les frais d'administration sont les mêmes pour l'ensemble des catégories d'un Fonds.

Voici les taux des frais d'administration qui s'appliquent à chaque Fonds :

Nom du Fonds	Frais d'administration (taux annuel) (%)
Fonds Actif actions privilégiées canadiennes Evolve	0,15 % de la valeur liquidative
Fonds Actif titres à revenu fixe et approche fondamentale Evolve	0,15 % de la valeur liquidative
Fonds Actif titres à revenu fixe mondiaux Evolve	0,15 % de la valeur liquidative
Fonds indiciel innovation automobile Evolve	0,15 % de la valeur liquidative
Fonds indiciel cybersécurité Evolve	0,15 % de la valeur liquidative
Fonds indiciel innovation Evolve	0,15 % de la valeur liquidative

Voici les taux des frais d'administration qui s'appliquent à chaque fonds sous-jacent : (suite)

Nom du Fonds	Frais d'administration (taux annuel) (%)
FNB indiciel jeux électroniques Evolve	0,15 % de la valeur liquidative
Fonds Rendement amélioré de sociétés mondiales de soins de santé Evolve	0,15 % de la valeur liquidative
Fonds Rendement amélioré de banques américaines Evolve	0,15 % de la valeur liquidative
FNB indiciel Rendement amélioré du secteur mondial des matériaux et des mines Evolve	0,15 % de la valeur liquidative
Fonds Chefs de file du futur Evolve	0,15 % de la valeur liquidative
Fonds Compte d'épargne à intérêt élevé	0,00 % de la valeur liquidative
Fonds indiciel infonuagique Evolve	0,15 % de la valeur liquidative
FNB indiciel FANGMA Evolve	0,15 % de la valeur liquidative
FNB des cryptomonnaies Evolve	0,00 % de la valeur liquidative
FNB Rendement amélioré de banques européennes Evolve	0,15 % de la valeur liquidative
Fonds indiciel Rendement amélioré des banques et assureurs vie canadiens Evolve	0,15 % de la valeur liquidative
Fonds Compte d'épargne à intérêt élevé en dollars américains	0,00 % de la valeur liquidative
Fonds rendement amélioré S&P 500® Evolve	0,15 % de la valeur liquidative
Fonds rendement amélioré S&P/TSX 60 Evolve	0,15 % de la valeur liquidative
Fonds de gestion de trésorerie supérieur	0,05 % de la valeur liquidative
Fonds de gestion de trésorerie supérieur en dollars américains	0,05 % de la valeur liquidative
Fonds indiciel NASDAQ Technologie Evolve	0,15 % de la valeur liquidative
Fonds indiciel rendement amélioré NASDAQ Technologie Evolve	0,15 % de la valeur liquidative
Fonds rendement amélioré d'obligations Evolve	0,15 % de la valeur liquidative
Fonds d'intelligence artificielle Evolve	0,25 % de la valeur liquidative
Fonds indiciel rendement amélioré services publics canadiens Evolve	0,15 % de la valeur liquidative
Fonds rendement amélioré d'obligations canadiennes global Evolve	0,15 % de la valeur liquidative
Fonds rendement amélioré d'obligations à moyen terme Evolve	0,15 % de la valeur liquidative
Fonds indiciel Rendement amélioré de l'énergie canadienne Evolve	0,15 % de la valeur liquidative
FNB Bitcoin à effet de levier Evolve	0,15 % de la valeur liquidative
FNB Ether à effet de levier Evolve	0,15 % de la valeur liquidative
FNB d'actions américaines UltraYield Evolve	0,15 % de la valeur liquidative
FNB d'actions canadiennes UltraYield Evolve	0,15 % de la valeur liquidative
FNB indiciel des six grandes banques canadiennes UltraYield Evolve	0,15 % de la valeur liquidative

Frais de gestion

Chaque Fonds versera au gestionnaire les frais de gestion indiqués dans le tableau suivant en fonction de la valeur liquidative quotidienne moyenne des parts des Fonds. Le gestionnaire, agissant en sa capacité de gestionnaire des Fonds, gère les activités quotidiennes de chaque Fonds, dont la négociation d'ententes avec des fournisseurs de services et la préparation de rapports destinés aux porteurs de parts et aux autorités en valeurs mobilières. Les frais de gestion, majorés des taxes applicables, seront cumulés quotidiennement et seront payés chaque mois à terme échu. À l'occasion, le gestionnaire peut, à son gré, renoncer à une partie ou à la totalité des frais de gestion imposés à tout moment. Les charges à payer au gestionnaire et à recevoir à l'égard des charges renoncées sont présentées à l'état de la situation financière.

Voici les taux des frais de gestion qui s'appliquent aux catégories respectives de chaque Fonds :

Nom du Fonds	Catégorie	Frais de gestion (taux annuel) (%)
Fonds Actif actions privilégiées canadiennes Evolve	Parts de FNB non couvertes	0,65 % de la valeur liquidative
	Parts non couvertes de catégorie A	1,40 % de la valeur liquidative
	Parts non couvertes de catégorie F	0,65 % de la valeur liquidative
Fonds Actif titres à revenu fixe et approche fondamentale Evolve	Parts de FNB non couvertes	0,45 % de la valeur liquidative
	Parts non couvertes de catégorie A	1,20 % de la valeur liquidative
	Parts non couvertes de catégorie F	0,45 % de la valeur liquidative
Fonds Actif titres à revenu fixe mondiaux Evolve	Parts de FNB couvertes	0,65 % de la valeur liquidative

Voici les taux des frais de gestion qui s'appliquent aux catégories respectives de chaque Fonds : (suite)

Nom du Fonds	Catégorie	Frais de gestion (taux annuel) (%)
	Parts couvertes de catégorie A	1,40 % de la valeur liquidative
	Parts couvertes de catégorie F	0,65 % de la valeur liquidative
Fonds indiciel innovation automobile Evolve	Parts de FNB couvertes	0,40 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB non couvertes	0,40 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	0,40 % de la valeur liquidative
	Parts couvertes de catégorie A	1,40 % de la valeur liquidative
	Parts couvertes de catégorie F	0,40 % de la valeur liquidative
Fonds indiciel cybersécurité Evolve	Parts de FNB couvertes	0,40 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB non couvertes	0,40 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	0,40 % de la valeur liquidative
	Parts couvertes de catégorie A	1,40 % de la valeur liquidative
	Parts couvertes de catégorie F	0,40 % de la valeur liquidative
Fonds indiciel innovation Evolve	Parts de FNB couvertes	0,40 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	0,40 % de la valeur liquidative
	Parts couvertes de catégorie A	1,40 % de la valeur liquidative
	Parts couvertes de catégorie F	0,40 % de la valeur liquidative
FNB indiciel jeux électroniques Evolve	Parts de FNB couvertes	0,70 % de la valeur liquidative
Fonds Rendement amélioré de sociétés mondiales de soins de santé Evolve	Parts de FNB couvertes	0,45 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB non couvertes	0,45 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	0,45 % de la valeur liquidative
	Parts couvertes de catégorie A	1,45 % de la valeur liquidative
	Parts couvertes de catégorie F	0,45 % de la valeur liquidative
Fonds Rendement amélioré de banques américaines Evolve	Parts de FNB couvertes	0,45 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB non couvertes	0,45 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	0,45 % de la valeur liquidative
FNB indiciel Rendement amélioré du secteur mondial des matériaux et des mines Evolve	Parts de FNB couvertes	0,60 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB non couvertes	0,60 % de la valeur liquidative
Fonds Chefs de file du futur Evolve	Parts de FNB couvertes	0,75 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB non couvertes	0,75 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	0,75 % de la valeur liquidative
Fonds Compte d'épargne à intérêt élevé	Parts de FNB non couvertes	0,15 % de la valeur liquidative
	Parts non couvertes de catégorie A	0,40 % de la valeur liquidative
	Parts non couvertes de catégorie F	0,15 % de la valeur liquidative
	Parts non couvertes de catégorie I	Négociable
Fonds indiciel infonuagique Evolve	Parts de FNB couvertes	0,60 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB non couvertes	0,60 % de la valeur liquidative
FNB indiciel FANGMA Evolve	Parts de FNB couvertes	0,40 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB non couvertes	0,40 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	0,40 % de la valeur liquidative
FNB des cryptomonnaies Evolve	Parts de FNB non couvertes	0,00 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	0,00 % de la valeur liquidative

Voici les taux des frais de gestion qui s'appliquent aux catégories respectives de chaque Fonds : (suite)

Nom du Fonds	Catégorie	Frais de gestion (taux annuel) (%)
	Parts non couvertes de catégorie A	1,00 % de la valeur liquidative
	Parts non couvertes de catégorie F	0,00 % de la valeur liquidative
FNB Rendement amélioré de banques européennes Evolve	Parts de FNB couvertes	0,60 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB non couvertes	0,60 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	0,60 % de la valeur liquidative
	Parts couvertes de catégorie A	1,60 % de la valeur liquidative
	Parts couvertes de catégorie F	0,60 % de la valeur liquidative
Fonds indiciel Rendement amélioré des banques et assureurs vie canadiens Evolve	Parts de FNB non couvertes	0,60 % de la valeur liquidative
	Parts non couvertes de catégorie A	1,60 % de la valeur liquidative
	Parts non couvertes de catégorie F	0,60 % de la valeur liquidative
Fonds Compte d'épargne à intérêt élevé en dollars américains	Parts de FNB non couvertes	0,15 % de la valeur liquidative
	Parts non couvertes de catégorie A	0,40 % de la valeur liquidative
	Parts non couvertes de catégorie F	0,15 % de la valeur liquidative
	Parts non couvertes de catégorie I	Négociable
Fonds rendement amélioré S&P 500® Evolve	Parts de FNB couvertes	0,45 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB non couvertes	0,45 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	0,45 % de la valeur liquidative
	Parts non couvertes de catégorie A	1,45 % de la valeur liquidative
	Parts non couvertes de catégorie F	0,45 % de la valeur liquidative
	Parts non couvertes de catégorie H	0,30 % de la valeur liquidative
Fonds rendement amélioré S&P/TSX 60 Evolve	Parts de FNB non couvertes	0,45 % de la valeur liquidative
	Parts non couvertes de catégorie A	1,45 % de la valeur liquidative
	Parts non couvertes de catégorie F	0,45 % de la valeur liquidative
	Parts non couvertes de catégorie H	0,30 % de la valeur liquidative
Fonds de gestion de trésorerie supérieur	Parts de FNB non couvertes	0,20 % de la valeur liquidative
	Parts non couvertes de catégorie A	0,45 % de la valeur liquidative
	Parts non couvertes de catégorie F	0,20 % de la valeur liquidative
Fonds de gestion de trésorerie supérieur en dollars américains	Parts de FNB non couvertes	0,20 % de la valeur liquidative
	Parts non couvertes de catégorie A	0,45 % de la valeur liquidative
	Parts non couvertes de catégorie F	0,20 % de la valeur liquidative
Fonds indiciel NASDAQ Technologie Evolve	Parts de FNB couvertes	0,25 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB non couvertes	0,25 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	0,25 % de la valeur liquidative
	Parts couvertes de catégorie A	1,25 % de la valeur liquidative
	Parts couvertes de catégorie F	0,25 % de la valeur liquidative
Fonds indiciel rendement amélioré NASDAQ Technologie Evolve	Parts de FNB couvertes	0,50 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB non couvertes	0,50 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	0,50 % de la valeur liquidative
	Parts couvertes de catégorie A	1,50 % de la valeur liquidative
	Parts couvertes de catégorie F	0,50 % de la valeur liquidative
Fonds rendement amélioré d'obligations Evolve	Parts de FNB couvertes	0,45 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB non couvertes	0,45 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	0,45 % de la valeur liquidative
	Parts couvertes de catégorie A	1,20 % de la valeur liquidative

Voici les taux des frais de gestion qui s'appliquent aux catégories respectives de chaque Fonds : (suite)

Nom du Fonds	Catégorie	Frais de gestion (taux annuel) (%)
	Parts couvertes de catégorie F	0,45 % de la valeur liquidative
Fonds d'intelligence artificielle Evolve	Parts de FNB couvertes	0,60 % de la valeur liquidative
Fonds indiciel rendement amélioré services publics canadiens Evolve	Parts de FNB non couvertes	0,60 % de la valeur liquidative
	Parts non couvertes de catégorie A	1,60 % de la valeur liquidative
	Parts non couvertes de catégorie F	0,60 % de la valeur liquidative
Fonds rendement amélioré d'obligations canadiennes global Evolve	Parts de FNB non couvertes	0,45 % de la valeur liquidative
	Parts non couvertes de catégorie A	1,20 % de la valeur liquidative
	Parts non couvertes de catégorie F	0,45 % de la valeur liquidative
Fonds rendement amélioré d'obligations à moyen terme Evolve	Parts de FNB couvertes	0,45 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB non couvertes	0,45 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	0,45 % de la valeur liquidative
	Parts couvertes de catégorie A	1,20 % de la valeur liquidative
	Parts couvertes de catégorie F	0,45 % de la valeur liquidative
Fonds indiciel Rendement amélioré de l'énergie canadienne Evolve	Parts de FNB non couvertes	0,60 % de la valeur liquidative
	Parts non couvertes de catégorie A	1,60 % de la valeur liquidative
	Parts non couvertes de catégorie F	0,60 % de la valeur liquidative
FNB Bitcoin à effet de levier Evolve	Parts de FNB non couvertes	0,00 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	0,00 % de la valeur liquidative
FNB Ether à effet de levier Evolve	Parts de FNB non couvertes	0,00 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	0,00 % de la valeur liquidative
FNB d'actions américaines UltraYield Evolve	Parts de FNB couvertes	0,40 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB non couvertes	0,40 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	0,40 % de la valeur liquidative
	Parts couvertes de catégorie A	1,40 % de la valeur liquidative
	Parts couvertes de catégorie F	0,40 % de la valeur liquidative
FNB d'actions canadiennes UltraYield Evolve	Parts de FNB non couvertes	0,40 % de la valeur liquidative
	Parts non couvertes de catégorie A	1,40 % de la valeur liquidative
	Parts non couvertes de catégorie F	0,40 % de la valeur liquidative
FNB indiciel des six grandes banques canadiennes UltraYield Evolve	Parts de FNB non couvertes	0,60 % de la valeur liquidative
	Parts non couvertes de catégorie A	1,60 % de la valeur liquidative
	Parts non couvertes de catégorie F	0,60 % de la valeur liquidative

Frais de service de jalonnement

En date des présentes, le FNB des cryptomonnaies Evolve investit dans le FNB Solana Evolve, un fonds d'investissement actuellement géré par le gestionnaire. Le FNB Solana Evolve paie également au gestionnaire des frais correspondant à une partie des primes de jalonnement générées pour le FNB Solana Evolve par le jalonnement des solanas détenus par celui-ci (déduction faite des frais du ou des valideurs) de sorte qu'au moins 65 % des primes reviennent au FNB Solana Evolve et jusqu'à 35 % au gestionnaire (les « frais de service de jalonnement »). Les frais de service de jalonnement facturés par le gestionnaire sont payables en solanas, et ne seront déduits que des primes générées par des arrangements de jalonnement qui produiront un revenu pour le FNB Solana Evolve.

5. PARTS RACHETABLES

Chaque Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts rachetables, transférables, dont chacune représente une participation indivise égale dans l'actif net de ce Fonds.

Toutes les parts d'un Fonds accordent des droits et des privilèges égaux. Chaque part entière donne droit à une voix à toutes les assemblées des porteurs de parts et confère le droit aux porteurs de parts de participer à parts égales à toutes les distributions effectuées par chaque Fonds en leur faveur, sauf les distributions de frais de gestion, mais y compris les distributions de résultat net, de gains en capital nets réalisés et toute distribution effectuée à la dissolution des Fonds. Toute distribution spéciale payable sous forme de parts de chaque Fonds fera augmenter le prix de base rajusté global des parts d'un porteur de parts. Immédiatement après le versement d'une telle distribution spéciale sous forme de parts, le nombre de parts en circulation de chaque Fonds sera automatiquement regroupé de façon à ce que le nombre de parts en circulation soit égal au nombre de parts en circulation immédiatement avant cette distribution, sauf dans le cas d'un porteur de parts non résident dans la mesure où l'impôt doit être retenu à l'égard de la distribution. Seules des parts entièrement libérées et non susceptibles d'appel subséquent sont émises.

Les parts d'un FNB Evolve peuvent être achetées et vendues à une bourse désignée. Toutefois, n'importe quel jour de Bourse, les porteurs de parts de FNB peuvent également échanger le nombre prescrit de parts (ou un multiple intégral de celui-ci) contre des paniers de titres ou une somme au comptant à un prix de rachat par part correspondant à 95 % du cours de clôture des parts applicables à la Bourse où sont négociées les parts du Fonds qui font l'objet du rachat, sous réserve d'un prix de rachat maximal par part égal à la valeur liquidative par part le jour de prise d'effet du rachat. Le droit de faire racheter des parts des Fonds peut être suspendu sur approbation des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les opérations sur parts des Fonds sont présentées dans les notes complémentaires aux états financiers propres au Fonds. La contrepartie versée à l'achat des parts de lancement des Fonds consiste généralement en une contribution en nature d'un portefeuille désigné de titres de capitaux propres constituant une représentation de l'échantillonnage du portefeuille des titres compris dans l'indice sous-jacent du Fonds en cause et un montant au comptant. Les investisseurs qui souscrivent ou qui font racheter des parts de lancement peuvent se voir imposer des frais liés à l'opération d'achat et à l'opération de rachat pour compenser le coût des transferts et les autres coûts de transaction associés à l'émission et au rachat des parts de lancement.

Les parts émises et en circulation sont considérées comme constituant le capital des Fonds. Les Fonds ne sont pas assujettis à des exigences externes en matière de capital et ne font pas l'objet, au-delà de celles énoncées dans les prospectus des Fonds, de restrictions d'ordre juridique sur l'émission, le rachat ou la revente d'actions rachetables. Le capital reçu par chaque Fonds est géré de manière à ce que chaque Fonds atteigne ses objectifs de placement, tout en maintenant des liquidités suffisantes pour répondre aux rachats demandés par les porteurs de parts.

La variation du nombre de parts émises et en circulation des Fonds peut être trouvée dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

6. IMPÔTS

Les Fonds sont admissibles ou prévoient d'être admissibles à titre de fiducies de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Les pertes en capital et les pertes autres qu'en capital des Fonds sont présentées dans les notes complémentaires aux états financiers propres au Fonds, le cas échéant. Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et servir à réduire les gains en capital réalisés futurs. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées sur une période maximale de vingt ans et utilisées pour réduire le résultat net futur et les gains en capital futurs. Certains pays peuvent exiger des Fonds qu'ils effectuent des retenues d'impôt sur le revenu de placement et les gains en capital. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

À l'occasion, les distributions des Fonds dépasseront le produit de placement net et les gains en capital imposables réalisés par les Fonds. Dans la mesure où l'excédent n'est pas désigné par les Fonds comme un revenu aux fins de l'impôt canadien et imposable pour les porteurs de parts rachetables, cette distribution excédentaire constitue un remboursement de capital et n'est pas immédiatement imposable pour les porteurs de parts.

7. ENTITÉS STRUCTURÉES

Les Fonds peuvent investir dans d'autres fonds sous-jacents. Chaque fonds sous-jacent investit dans un portefeuille d'actifs ou d'actifs numériques, selon le cas, conformément aux objectifs de placement du Fonds, afin de dégager un rendement sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour ses porteurs de parts. Chaque fonds sous-jacent finance ses activités principalement au moyen de l'émission de parts, lesquelles sont remboursables au gré du porteur et lui donnent droit à une quote-part de l'actif net du fonds sous-jacent. La participation des Fonds dans un fonds sous-jacent, détenue sous forme de parts remboursables, est présentée dans l'inventaire du portefeuille à la juste valeur, laquelle représente l'exposition maximale du Fonds à ces placements. Les distributions tirées des fonds sous-jacents sont incluses dans les produits de l'état du résultat global. Les gains et pertes nets réalisés, ainsi que les variations des gains et pertes latents liés aux fonds sous-jacents sont aussi inclus dans l'état du résultat global. Les Fonds n'apportent aucun soutien financier ou autre soutien additionnel important aux fonds sous-jacents.

Fonds Compte d’épargne à intérêt élevé en dollars américains